



**PRÉFET DE LA
RÉGION NOUVELLE-
AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R75-2025-328**

PUBLIÉ LE 23 DÉCEMBRE 2025

Sommaire

ARS DELEGATION DEPARTEMENTALE DES PYRENEES-ATLANTIQUES 64 / PATPS

R75-2025-12-23-00001 - Arrêté portant organisation de la garde départementale des transports sanitaires terrestres des Pyrénées-Atlantiques du 1er semestre 2026 (19 pages) Page 3

Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de Nouvelle-Aquitaine /

R75-2025-12-19-00012 - 251219 AUDACIA EJ2104915474 daté signé (6 pages) Page 23

DRAAF NA /

R75-2025-12-19-00013 - Arrêté désignant le laboratoire du Comité Centre et Sud en tant que structure de confinement et autorisant l'introduction, la circulation, la détention et la multiplication d'organismes de quarantaine à des fins d'analyses officielles, dans un but scientifique ou pédagogique, ou à des fins d'essai (4 pages) Page 30

R75-2025-12-18-00003 - Arrêté prorogeant la validité de l'arrêté préfectoral du 24 juin 2021 désignant le laboratoire Départemental d'Analyses de la Gironde (LDA 33) en tant que structure de confinement et autorisant l'introduction, la circulation, la détention et la multiplication d'organismes de quarantaine à des fins d'analyses officielles, dans un but scientifique ou pédagogique, ou à des fins d'essai (4 pages) Page 35

R75-2025-12-18-00002 - Arrêté prorogeant la validité de l'arrêté préfectoral du 24 juin 2021 désignant le Laboratoire Départemental d'Analyses de la Gironde (LDA 33) en tant que structure de confinement et autorisant l'introduction, la circulation, la détention et la multiplication d'organismes de quarantaine à des fins d'analyses officielles, dans un but scientifique ou pédagogique, ou à des fins d'essais (4 pages) Page 40

ARS DELEGATION DEPARTEMENTALE DES
PYRENEES-ATLANTIQUES 64

R75-2025-12-23-00001

Arrêté portant organisation de la garde
départementale des transports sanitaires terrestres
des Pyrénées-Atlantiques du 1er semestre 2026

ARRETE n° *R75-2025-12-23-00001*

Portant organisation de la garde départementale des transports sanitaires terrestres des Pyrénées-Atlantiques du 1^{er} semestre 2026

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine**

VU le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 6311-1 et suivants, L 6312-2 et L 6312-5 et R 6312-6 à 6312-23 ;

VU le décret du 7 octobre 2020, publié au Journal Officiel de la République Française le 8 octobre 2020, portant nomination de Monsieur Benoît ELLEBOODE en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle Aquitaine (DGARS) ;

VU le décret n°2022-631 du 22 avril 2022 portant réforme des transports sanitaires urgents et de leur participation à la garde ;

VU l'arrêté du 23 août 2022 portant modification de l'organisation de la garde ambulancière pour le département des Pyrénées-Atlantiques ;

VU l'arrêté du 1er juin 2023 du directeur général de l'ARS Nouvelle Aquitaine portant désignation de l'association dénommée « Association Ambulancière de Réponse à l'Urgence 64 » (A.A.R.U 64) comme l'association des transports sanitaires d'urgence (ATSU) la plus représentative pour le département des Pyrénées-Atlantiques ;

VU le cahier des charges pour l'organisation de la garde et de la réponse à la demande de transports sanitaires urgents dans le département des Pyrénées-Atlantiques publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département sous le numéro R75-2022-11-08-00013 ;

VU la décision du directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine portant délégation permanente de signature, en date du 10 octobre 2025 et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région (N°R75-2025-227), à Monsieur Alain GUINAMANT en qualité de directeur départemental des Pyrénées-Atlantiques ;

VU l'avis du sous-comité des transports sanitaires (SCTS), du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires, en date 12 décembre 2025, en séance plénière, concernant les tableaux des secteurs de garde départementale transmis complets à l'ARS le 08 décembre 2025 par Monsieur SARRADE Franck, président de l'AARU 64 ;

Sur proposition du Directeur de la Délégation Départementale des Pyrénées-Atlantiques de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine ;

ARRETE

Article 1^{er} : Les entreprises de transports sanitaires privées, participant à la garde départementale des transports sanitaires terrestres effectuée sur les 8 secteurs du département des Pyrénées-Atlantiques, sont déterminés dans les tableaux joints en annexe.

Article 2 : Le dispositif est mis en place à compter du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 30 juin 2026.

Article 3 : En application de l'article R.6312-11 du code de la santé publique et du présent arrêté, les entreprises volontaires et mentionnées dans le présent tableau de garde s'engagent à respecter le cahier des charges départemental ainsi que les obligations inhérentes à leur agrément et au service de garde. En cas de difficultés liées à l'exécution de leur engagement, les entreprises de garde s'engagent à informer, dans les plus brefs délais, l'« A.A.R.U 64 » désignée comme l'A.T.S.U la plus représentative du département et à collaborer à la recherche d'une entreprise remplaçante.

Article 4 : En application de l'article R.6312-21 du code de la santé publique, ce tableau est communiqué au service d'aide médicale urgente, à la caisse primaire d'assurance maladie chargée du versement de la rémunération aux entreprises de transports sanitaires du département ainsi qu'aux services d'incendie et de secours. Il est également transmis à l'ATSU « A.A.R.U 64 » chargée de sa diffusion auprès des entreprises concernées.

Article 5 : Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa publication à l'égard des tiers, de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant le Directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine ;
- d'un recours hiérarchique devant Madame la Ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes Handicapées ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent (ce dernier peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr).

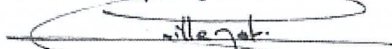
Article 6 : Le Directeur de la Délégation Départementale des Pyrénées-Atlantiques est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

Fait à Pau, le **23 DEC. 2025**

P /Le Directeur Général
de l'Agence régionale de santé
Nouvelle-Aquitaine
et par délégation

Le Directeur de la Délégation Départementale
des Pyrénées-Atlantiques

Pour le Directeur de la Délégation départementale,
et par délégation


Morgane GUILLEMOT

SECTEUR BAB

JANVIER					
		NUIT		JOUR	
J	1	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES URSUYA	S A R AQUITAIN	AMBULANCES ABIAN
V	2	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES URSUYA	S A R AQUITAIN	AMBULANCES ABIAN
S	3	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES URSUYA	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES DU LABOURD
D	4	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES ABIAN	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES DU LABOURD
L	5	PAYS-BASQUE AMBULANCES	S A R AQUITAIN	PAYS-BASQUE AMBULANCES	TRANSPORTS ERROBI
M	6	PAYS-BASQUE AMBULANCES	S A R AQUITAIN	S A R AQUITAIN	TRANSPORTS ERROBI
M	7	TRANSPORTS ERROBI	SARL AMBULANCES 64	AMBULANCES ABIAN	S A R AQUITAIN
J	8	TRANSPORTS ERROBI	SARL AMBULANCES 64	CAMBO AMBULANCES	PAYS-BASQUE AMBULANCES
V	9	TRANSPORTS ERROBI	AMBULANCES ABIAN	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES DU LABOURD
S	10	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES ABIAN	PAYS-BASQUE AMBULANCES	S A R AQUITAIN
D	11	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES ABIAN	PAYS-BASQUE AMBULANCES	S A R AQUITAIN
L	12	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES DU LABOURD	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES URSUYA
M	13	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES DU LABOURD	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES URSUYA
M	14	PAYS-BASQUE AMBULANCES	S A R AQUITAIN	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES ABIAN
J	15	PAYS-BASQUE AMBULANCES	S A R AQUITAIN	PAYS-BASQUE AMBULANCES	CAMBO AMBULANCES
V	16	TRANSPORTS ERROBI	AMBULANCES ABIAN	PAYS-BASQUE AMBULANCES	TRANSPORTS ERROBI
S	17	TRANSPORTS ERROBI	AMBULANCES ABIAN	AMBULANCES ABIAN	AMBULANCES URSUYA
D	18	TRANSPORTS ERROBI	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES ABIAN	AMBULANCES URSUYA
L	19	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES DU LABOURD	TRANSPORTS ERROBI	PAYS-BASQUE AMBULANCES
M	20	PAYS-BASQUE AMBULANCES	CAMBO AMBULANCES	TRANSPORTS ERROBI	PAYS-BASQUE AMBULANCES
M	21	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES ABIAN	PAYS-BASQUE AMBULANCES	S A R AQUITAIN
J	22	S A R AQUITAIN	AMBULANCES ABIAN	SARL AMBULANCES 64	PAYS-BASQUE AMBULANCES
V	23	S A R AQUITAIN	SARL AMBULANCES 64	AMBULANCES ABIAN	S A R AQUITAIN
S	24	PAYS-BASQUE AMBULANCES	CAMBO AMBULANCES	PAYS-BASQUE AMBULANCES	S A R AQUITAIN
D	25	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES URSUYA	PAYS-BASQUE AMBULANCES	S A R AQUITAIN
L	26	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES URSUYA	PAYS-BASQUE AMBULANCES	TRANSPORTS ERROBI
M	27	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES URSUYA	SARL AMBULANCES 64	S A R AQUITAIN
M	28	PAYS-BASQUE AMBULANCES	S A R AQUITAIN	AMBULANCES DU LABOURD	TRANSPORTS ERROBI
J	29	TRANSPORTS ERROBI	S A R AQUITAIN	CAMBO AMBULANCES	AMBULANCES ABIAN
V	30	TRANSPORTS ERROBI	AMBULANCES ABIAN	PAYS-BASQUE AMBULANCES	S A R AQUITAIN
S	31	TRANSPORTS ERROBI	AMBULANCES ABIAN	TRANSPORTS ERROBI	PAYS-BASQUE AMBULANCES

FÉVRIER					
		NUIT		JOUR	
D	1	PAYS-BASQUE AMBULANCES	S A R AQUITAIN	PAYS-BASQUE AMBULANCES	TRANSPORTS ERROBI
L	2	PAYS-BASQUE AMBULANCES	S A R AQUITAIN	PAYS-BASQUE AMBULANCES	PAYS-BASQUE AMBULANCES
M	3	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES DU LABOURD	PAYS-BASQUE AMBULANCES	PAYS-BASQUE AMBULANCES
M	4	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES DU LABOURD	S A R AQUITAIN	AMBULANCES ABIAN
J	5	PAYS-BASQUE AMBULANCES	S A R AQUITAIN	S A R AQUITAIN	AMBULANCES ABIAN
V	6	TRANSPORTS ERROBI	S A R AQUITAIN	CAMBO AMBULANCES	S A R AQUITAIN
S	7	TRANSPORTS ERROBI	AMBULANCES URSUYA	AMBULANCES DU LABOURD	AMBULANCES ABIAN
D	8	TRANSPORTS ERROBI	AMBULANCES ABIAN	PAYS-BASQUE AMBULANCES	SARL AMBULANCES 64
L	9	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES ABIAN	PAYS-BASQUE AMBULANCES	S A R AQUITAIN
M	10	PAYS-BASQUE AMBULANCES	S A R AQUITAIN	PAYS-BASQUE AMBULANCES	S A R AQUITAIN
M	11	PAYS-BASQUE AMBULANCES	S A R AQUITAIN	SARL AMBULANCES 64	AMBULANCES URSUYA
J	12	PAYS-BASQUE AMBULANCES	SARL AMBULANCES 64	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES URSUYA
V	13	PAYS-BASQUE AMBULANCES	SARL AMBULANCES 64	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES ABIAN
S	14	PAYS-BASQUE AMBULANCES	S A R AQUITAIN	PAYS-BASQUE AMBULANCES	TRANSPORTS ERROBI
D	15	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES ABIAN	PAYS-BASQUE AMBULANCES	TRANSPORTS ERROBI
L	16	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES ABIAN	PAYS-BASQUE AMBULANCES	TRANSPORTS ERROBI
M	17	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES DU LABOURD	PAYS-BASQUE AMBULANCES	TRANSPORTS ERROBI
M	18	TRANSPORTS ERROBI	CAMBO AMBULANCES	PAYS-BASQUE AMBULANCES	S A R AQUITAIN
J	19	TRANSPORTS ERROBI	AMBULANCES ABIAN	PAYS-BASQUE AMBULANCES	SARL AMBULANCES 64
V	20	TRANSPORTS ERROBI	AMBULANCES ABIAN	PAYS-BASQUE AMBULANCES	PAYS-BASQUE AMBULANCES
S	21	S A R AQUITAIN	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES DU LABOURD	AMBULANCES ABIAN
D	22	S A R AQUITAIN	AMBULANCES URSUYA	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES DU LABOURD
L	23	TRANSPORTS ERROBI	AMBULANCES URSUYA	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES ABIAN
M	24	TRANSPORTS ERROBI	AMBULANCES URSUYA	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES ABIAN
M	25	TRANSPORTS ERROBI	SARL AMBULANCES 64	AMBULANCES ABIAN	S A R AQUITAIN
J	26	PAYS-BASQUE AMBULANCES	CAMBO AMBULANCES	TRANSPORTS ERROBI	SARL AMBULANCES 64
V	27	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES ABIAN	S A R AQUITAIN	TRANSPORTS ERROBI
S	28	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES ABIAN	S A R AQUITAIN	PAYS-BASQUE AMBULANCES

MARS					
		NUIT		JOUR	
D	1	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES ABIAN	S A R AQUITAIN	PAYS-BASQUE AMBULANCES
L	2	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES DU LABOURD	PAYS-BASQUE AMBULANCES	TRANSPORTS ERROBI
M	3	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES DU LABOURD	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES DU LABOURD
M	4	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES URSUYA	PAYS-BASQUE AMBULANCES	TRANSPORTS ERROBI
J	5	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES URSUYA	S A R AQUITAIN	AMBULANCES ABIAN
V	6	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES URSUYA	S A R AQUITAIN	AMBULANCES ABIAN
S	7	TRANSPORTS ERROBI	S A R AQUITAIN	PAYS-BASQUE AMBULANCES	CAMBO AMBULANCES
D	8	TRANSPORTS ERROBI	S A R AQUITAIN	PAYS-BASQUE AMBULANCES	SARL AMBULANCES 64
L	9	TRANSPORTS ERROBI	S A R AQUITAIN	PAYS-BASQUE AMBULANCES	S A R AQUITAIN
M	10	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES ABIAN	PAYS-BASQUE AMBULANCES	SARL AMBULANCES 64
M	11	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES ABIAN	AMBULANCES ABIAN	TRANSPORTS ERROBI
J	12	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES DU LABOURD	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES URSUYA
V	13	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES DU LABOURD	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES URSUYA
S	14	PAYS-BASQUE AMBULANCES	S A R AQUITAIN	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES ABIAN
D	15	PAYS-BASQUE AMBULANCES	S A R AQUITAIN	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES ABIAN
L	16	TRANSPORTS ERROBI	AMBULANCES ABIAN	PAYS-BASQUE AMBULANCES	TRANSPORTS ERROBI
M	17	TRANSPORTS ERROBI	AMBULANCES ABIAN	AMBULANCES DU LABOURD	S A R AQUITAIN

AVRIL					
		NUIT		JOUR	
M	1	PAYS-BASQUE AMBULANCES <th>AMBULANCES URSUYA <th>PAYS-BASQUE AMBULANCES <th>AMBULANCES ABIAN </th></th></th>	AMBULANCES URSUYA <th>PAYS-BASQUE AMBULANCES <th>AMBULANCES ABIAN </th></th>	PAYS-BASQUE AMBULANCES <th>AMBULANCES ABIAN </th>	AMBULANCES ABIAN
J	2	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES URSUYA	SARL AMBULANCES 64	PAYS-BASQUE AMBULANCES
V	3	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES URSUYA	PAYS-BASQUE AMBULANCES	PAYS-BASQUE AMBULANCES
S	4	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES DU LABOURD	S A R AQUITAIN	AMBULANCES ABIAN
D	5	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES DU LABOURD	S A R AQUITAIN	AMBULANCES ABIAN
L	6	TRANSPORTS ERROBI	S A R AQUITAIN	CAMBO AMBULANCES	S A R AQUITAIN
M	7	TRANSPORTS ERROBI	S A R AQUITAIN	TRANSPORTS ERROBI	S A R AQUITAIN
M	8	TRANSPORTS ERROBI	AMBULANCES ABIAN	AMBULANCES DU LABOURD	S A R AQUITAIN
J	9	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES ABIAN	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES ABIAN
V	10	PAYS-BASQUE AMBULANCES	S A R AQUITAIN	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES ABIAN
S	11	PAYS-BASQUE AMBULANCES	SARL AMBULANCES 64	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES URSUYA
D	12	PAYS-BASQUE AMBULANCES	SARL AMBULANCES 64	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES URSUYA
L	13	PAYS-BASQUE AMBULANCES	S A R AQUITAIN	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES ABIAN
M	14	PAYS-BASQUE AMBULANCES	S A R AQUITAIN	PAYS-BASQUE AMBULANCES	TRANSPORTS ERROBI
M	15	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES DU LABOURD	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES DU LABOURD
J	16	PAYS-BASQUE AMBULANCES	CAMBO AMBULANCES	PAYS-BASQUE AMBULANCES	TRANSPORTS ERROBI
V	17	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES ABIAN	PAYS-BASQUE AMBULANCES	TRANSPORTS ERROBI
S	18	TRANSPORTS ERROBI	AMBULANCES ABIAN	PAYS-BASQUE AMBULANCES	S A R AQUITAIN

M	18	TRANSPORTS ERROBI	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES ABIAN	PAYS-BASQUE AMBULANCES
J	19	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES DU LABOURD	TRANSPORTS ERROBI	PAYS-BASQUE AMBULANCES
V	20	PAYS-BASQUE AMBULANCES	CAMBO AMBULANCES	TRANSPORTS ERROBI	PAYS-BASQUE AMBULANCES
S	21	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES ABIAN	PAYS-BASQUE AMBULANCES	S A R AQUITAINE
D	22	S A R AQUITAINE	AMBULANCES ABIAN	PAYS-BASQUE AMBULANCES	S A R AQUITAINE
L	23	S A R AQUITAINE	AMBULANCES DU LABOURD	AMBULANCES ABIAN	S A R AQUITAINE
M	24	PAYS-BASQUE AMBULANCES	CAMBO AMBULANCES	SARL AMBULANCES 64	PAYS-BASQUE AMBULANCES
M	25	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES URSUYA	PAYS-BASQUE AMBULANCES	TRANSPORTS ERROBI
J	26	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES URSUYA	S A R AQUITAINE	SARL AMBULANCES 64
V	27	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES URSUYA	S A R AQUITAINE	PAYS-BASQUE AMBULANCES
S	28	PAYS-BASQUE AMBULANCES	S A R AQUITAINE	AMBULANCES DU LABOURD	TRANSPORTS ERROBI
D	29	TRANSPORTS ERROBI	S A R AQUITAINE	CAMBO AMBULANCES	TRANSPORTS ERROBI
L	30	TRANSPORTS ERROBI	AMBULANCES ABIAN	PAYS-BASQUE AMBULANCES	S A R AQUITAINE
M	31	TRANSPORTS ERROBI	AMBULANCES ABIAN	TRANSPORTS ERROBI	PAYS-BASQUE AMBULANCES

D	19	TRANSPORTS ERROBI	AMBULANCES ABIAN	PAYS-BASQUE AMBULANCES	S A R AQUITAINE
L	20	TRANSPORTS ERROBI	AMBULANCES ABIAN	PAYS-BASQUE AMBULANCES	PAYS-BASQUE AMBULANCES
M	21	S A R AQUITAINE	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES DU LABOURD	AMBULANCES ABIAN
M	22	S A R AQUITAINE	SARL AMBULANCES 64	PAYS-BASQUE AMBULANCES	TRANSPORTS ERROBI
J	23	TRANSPORTS ERROBI	CAMBO AMBULANCES	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES ABIAN
V	24	TRANSPORTS ERROBI	AMBULANCES URSUYA	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES ABIAN
S	25	TRANSPORTS ERROBI	AMBULANCES URSUYA	TRANSPORTS ERROBI	SARL AMBULANCES 64
D	26	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES URSUYA	TRANSPORTS ERROBI	SARL AMBULANCES 64
L	27	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES ABIAN	S A R AQUITAINE	TRANSPORTS ERROBI
M	28	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES ABIAN	S A R AQUITAINE	PAYS-BASQUE AMBULANCES
M	29	PAYS-BASQUE AMBULANCES	S A R AQUITAINE	TRANSPORTS ERROBI	PAYS-BASQUE AMBULANCES
J	30	PAYS-BASQUE AMBULANCES	S A R AQUITAINE	TRANSPORTS ERROBI	PAYS-BASQUE AMBULANCES

MAI					
		NUIT		JOUR	
V	1	AMBULANCES DU LABOURD	AMBULANCES ABIAN	PAYS-BASQUE AMBULANCES	SARL AMBULANCES 64
S	2	AMBULANCES DU LABOURD	AMBULANCES URSUYA	PAYS-BASQUE AMBULANCES	TRANSPORTS ERROBI
D	3	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES URSUYA	PAYS-BASQUE AMBULANCES	TRANSPORTS ERROBI
L	4	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES URSUYA	PAYS-BASQUE AMBULANCES	TRANSPORTS ERROBI
M	5	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES DU LABOURD	S A R AQUITAINE	AMBULANCES ABIAN
M	6	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES DU LABOURD	S A R AQUITAINE	AMBULANCES ABIAN
J	7	TRANSPORTS ERROBI	S A R AQUITAINE	PAYS-BASQUE AMBULANCES	S A R AQUITAINE
V	8	TRANSPORTS ERROBI	S A R AQUITAINE	CAMBO AMBULANCES	PAYS-BASQUE AMBULANCES
S	9	TRANSPORTS ERROBI	AMBULANCES ABIAN	PAYS-BASQUE AMBULANCES	S A R AQUITAINE
D	10	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES ABIAN	PAYS-BASQUE AMBULANCES	S A R AQUITAINE
L	11	PAYS-BASQUE AMBULANCES	S A R AQUITAINE	AMBULANCES ABIAN	TRANSPORTS ERROBI
M	12	PAYS-BASQUE AMBULANCES	SARL AMBULANCES 64	AMBULANCES DU LABOURD	AMBULANCES URSUYA
M	13	TRANSPORTS ERROBI	SARL AMBULANCES 64	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES URSUYA
J	14	TRANSPORTS ERROBI	S A R AQUITAINE	AMBULANCES URSUYA	AMBULANCES ABIAN
V	15	TRANSPORTS ERROBI	S A R AQUITAINE	PAYS-BASQUE AMBULANCES	CAMBO AMBULANCES
S	16	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES ABIAN	SARL AMBULANCES 64	TRANSPORTS ERROBI
D	17	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES ABIAN	AMBULANCES DU LABOURD	TRANSPORTS ERROBI
L	18	PAYS-BASQUE AMBULANCES	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES ABIAN	PAYS-BASQUE AMBULANCES
M	19	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES DU LABOURD	TRANSPORTS ERROBI	PAYS-BASQUE AMBULANCES
M	20	PAYS-BASQUE AMBULANCES	CAMBO AMBULANCES	TRANSPORTS ERROBI	PAYS-BASQUE AMBULANCES
J	21	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES ABIAN	PAYS-BASQUE AMBULANCES	S A R AQUITAINE
V	22	S A R AQUITAINE	AMBULANCES ABIAN	AMBULANCES DU LABOURD	PAYS-BASQUE AMBULANCES
S	23	S A R AQUITAINE	SARL AMBULANCES 64	PAYS-BASQUE AMBULANCES	S A R AQUITAINE
D	24	PAYS-BASQUE AMBULANCES	CAMBO AMBULANCES	PAYS-BASQUE AMBULANCES	S A R AQUITAINE
L	25	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES URSUYA	PAYS-BASQUE AMBULANCES	TRANSPORTS ERROBI
M	26	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES URSUYA	S A R AQUITAINE	SARL AMBULANCES 64
M	27	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES URSUYA	S A R AQUITAINE	TRANSPORTS ERROBI
J	28	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES DU LABOURD	PAYS-BASQUE AMBULANCES	TRANSPORTS ERROBI
V	29	TRANSPORTS ERROBI	AMBULANCES DU LABOURD	CAMBO AMBULANCES	AMBULANCES ABIAN
S	30	TRANSPORTS ERROBI	AMBULANCES ABIAN	TRANSPORTS ERROBI	PAYS-BASQUE AMBULANCES
D	31	TRANSPORTS ERROBI	AMBULANCES ABIAN	TRANSPORTS ERROBI	PAYS-BASQUE AMBULANCES

JUIN					
		NUIT		JOUR	
L	1	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES ABIAN	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES ABIAN
M	2	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES DU LABOURD	PAYS-BASQUE AMBULANCES	PAYS-BASQUE AMBULANCES
M	3	PAYS-BASQUE AMBULANCES	CAMBO AMBULANCES	PAYS-BASQUE AMBULANCES	PAYS-BASQUE AMBULANCES
J	4	PAYS-BASQUE AMBULANCES	S A R AQUITAINE	S A R AQUITAINE	AMBULANCES ABIAN
V	5	PAYS-BASQUE AMBULANCES	S A R AQUITAINE	S A R AQUITAINE	AMBULANCES ABIAN
S	6	TRANSPORTS ERROBI	S A R AQUITAINE	CAMBO AMBULANCES	S A R AQUITAINE
D	7	TRANSPORTS ERROBI	S A R AQUITAINE	CAMBO AMBULANCES	S A R AQUITAINE
L	8	TRANSPORTS ERROBI	AMBULANCES ABIAN	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES DU LABOURD
M	9	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES ABIAN	PAYS-BASQUE AMBULANCES	S A R AQUITAINE
M	10	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES URSUYA	PAYS-BASQUE AMBULANCES	S A R AQUITAINE
J	11	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES 64	AMBULANCES DU LABOURD	AMBULANCES URSUYA
V	12	PAYS-BASQUE AMBULANCES	SARL AMBULANCES 64	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES URSUYA
S	13	PAYS-BASQUE AMBULANCES	S A R AQUITAINE	PAYS-BASQUE AMBULANCES	TRANSPORTS ERROBI
D	14	PAYS-BASQUE AMBULANCES	S A R AQUITAINE	PAYS-BASQUE AMBULANCES	TRANSPORTS ERROBI
L	15	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES ABIAN	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES DU LABOURD
M	16	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES ABIAN	PAYS-BASQUE AMBULANCES	SARL AMBULANCES 64
M	17	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES DU LABOURD	PAYS-BASQUE AMBULANCES	TRANSPORTS ERROBI
J	18	TRANSPORTS ERROBI	CAMBO AMBULANCES	PAYS-BASQUE AMBULANCES	S A R AQUITAINE
V	19	TRANSPORTS ERROBI	AMBULANCES ABIAN	PAYS-BASQUE AMBULANCES	S A R AQUITAINE
S	20	TRANSPORTS ERROBI	AMBULANCES ABIAN	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES ABIAN
D	21	S A R AQUITAINE	PAYS-BASQUE AMBULANCES	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES ABIAN
L	22	S A R AQUITAINE	SARL AMBULANCES 64	PAYS-BASQUE AMBULANCES	TRANSPORTS ERROBI
M	23	TRANSPORTS ERROBI	SARL AMBULANCES 64	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES ABIAN
M	24	TRANSPORTS ERROBI	S A R AQUITAINE	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES ABIAN
J	25	TRANSPORTS ERROBI	S A R AQUITAINE	AMBULANCES ABIAN	SARL AMBULANCES 64
V	26	PAYS-BASQUE AMBULANCES	S A R AQUITAINE	TRANSPORTS ERROBI	CAMBO AMBULANCES
S	27	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES ABIAN	S A R AQUITAINE	TRANSPORTS ERROBI
D	28	PAYS-BASQUE AMBULANCES	AMBULANCES ABIAN	S A R AQUITAINE	TRANSPORTS ERROBI
L	29	S A R AQUITAINE	AMBULANCES DU LABOURD	TRANSPORTS ERROBI	PAYS-BASQUE AMBULANCES
M	30	S A R AQUITAINE	AMBULANCES DU LABOURD	TRANSPORTS ERROBI	PAYS-BASQUE AMBULANCES

SECTEUR SAINT PALAIS

JANVIER			
		NUIT	JOUR
J	1	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN
V	2	AMBULANCES METAYER	AMBULANCES METAYER
S	3	AMBULANCES GUICHANDUT	AMBULANCES GUICHANDUT
D	4	AMBULANCES METAYER	AMBULANCES METAYER
L	5	MEDICA SERVICES SARL	MEDICA SERVICES SARL
M	6	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN
M	7	SARL AMBULANCES MEINJOU	SARL AMBULANCES MEINJOU
J	8	SARL AMBULANCES MEINJOU	SARL AMBULANCES MEINJOU
V	9	AMBULANCES GUICHANDUT	AMBULANCES GUICHANDUT
S	10	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN
D	11	MEDICA SERVICES SARL	MEDICA SERVICES SARL
L	12	SARL AMBULANCES MEINJOU	SARL AMBULANCES MEINJOU
M	13	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN
M	14	SARL AMBULANCES MEINJOU	SARL AMBULANCES MEINJOU
J	15	AMBULANCES GUICHANDUT	AMBULANCES GUICHANDUT
V	16	SARL AMBULANCES MEINJOU	SARL AMBULANCES MEINJOU
S	17	MEDICA SERVICES SARL	MEDICA SERVICES SARL
D	18	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN
L	19	SARL AMBULANCES MEINJOU	SARL AMBULANCES MEINJOU
M	20	SARL AMBULANCES MEINJOU	SARL AMBULANCES MEINJOU
M	21	AMBULANCES GUICHANDUT	GUICHANDUT
J	22	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN
V	23	MEDICA SERVICES SARL	MEDICA SERVICES SARL
S	24	SARL AMBULANCES MEINJOU	SARL AMBULANCES MEINJOU
D	25	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN
L	26	SARL AMBULANCES MEINJOU	SARL AMBULANCES MEINJOU
M	27	AMBULANCES GUICHANDUT	AMBULANCES GUICHANDUT
M	28	SARL AMBULANCES MEINJOU	SARL AMBULANCES MEINJOU
J	29	MEDICA SERVICES SARL	MEDICA SERVICES SARL
V	30	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN
S	31	SARL AMBULANCES MEINJOU	SARL AMBULANCES MEINJOU

FÉVRIER			
		NUIT	JOUR
D	1	SARL AMBULANCES MEINJOU	SARL AMBULANCES MEINJOU
L	2	AMBULANCES GUICHANDUT	AMBULANCES GUICHANDUT
M	3	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN
M	4	MEDICA SERVICES SARL	MEDICA SERVICES SARL
J	5	AMBULANCES METAYER	AMBULANCES METAYER
V	6	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN
S	7	AMBULANCES METAYER	AMBULANCES METAYER
D	8	AMBULANCES GUICHANDUT	AMBULANCES GUICHANDUT
L	9	SARL AMBULANCES MEINJOU	SARL AMBULANCES MEINJOU
M	10	MEDICA SERVICES SARL	MEDICA SERVICES SARL
M	11	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN
J	12	SARL AMBULANCES MEINJOU	SARL AMBULANCES MEINJOU
V	13	SARL AMBULANCES MEINJOU	SARL AMBULANCES MEINJOU
S	14	AMBULANCES GUICHANDUT	AMBULANCES GUICHANDUT
D	15	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN
L	16	MEDICA SERVICES SARL	MEDICA SERVICES SARL
M	17	SARL AMBULANCES MEINJOU	SARL AMBULANCES MEINJOU
M	18	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN
J	19	SARL AMBULANCES MEINJOU	SARL AMBULANCES MEINJOU
V	20	AMBULANCES GUICHANDUT	AMBULANCES GUICHANDUT
S	21	SARL AMBULANCES MEINJOU	SARL AMBULANCES MEINJOU
D	22	MEDICA SERVICES SARL	MEDICA SERVICES SARL
L	23	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN
M	24	SARL AMBULANCES MEINJOU	SARL AMBULANCES MEINJOU
M	25	SARL AMBULANCES MEINJOU	SARL AMBULANCES MEINJOU
J	26	AMBULANCES GUICHANDUT	AMBULANCES GUICHANDUT
V	27	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN
S	28	MEDICA SERVICES SARL	MEDICA SERVICES SARL

MARS			
		NUIT	JOUR
D	1	SARL AMBULANCES MEINJOU	SARL AMBULANCES MEINJOU
L	2	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN
M	3	AMBULANCES METAYER	AMBULANCES METAYER
M	4	AMBULANCES GUICHANDUT	AMBULANCES GUICHANDUT
J	5	AMBULANCES METAYER	AMBULANCES METAYER
V	6	MEDICA SERVICES SARL	MEDICA SERVICES SARL
S	7	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN
D	8	AMBULANCES METAYER	AMBULANCES METAYER
L	9	SARL AMBULANCES MEINJOU	SARL AMBULANCES MEINJOU
M	10	AMBULANCES GUICHANDUT	AMBULANCES GUICHANDUT
M	11	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN
J	12	MEDICA SERVICES SARL	MEDICA SERVICES SARL
V	13	SARL AMBULANCES MEINJOU	SARL AMBULANCES MEINJOU
S	14	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN
D	15	SARL AMBULANCES MEINJOU	SARL AMBULANCES MEINJOU
L	16	AMBULANCES GUICHANDUT	AMBULANCES GUICHANDUT
M	17	SARL AMBULANCES MEINJOU	SARL AMBULANCES MEINJOU
M	18	MEDICA SERVICES SARL	MEDICA SERVICES SARL
J	19	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN
V	20	SARL AMBULANCES MEINJOU	SARL AMBULANCES MEINJOU
S	21	SARL AMBULANCES MEINJOU	SARL AMBULANCES MEINJOU
D	22	AMBULANCES GUICHANDUT	AMBULANCES GUICHANDUT
L	23	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN
M	24	MEDICA SERVICES SARL	MEDICA SERVICES SARL
M	25	SARL AMBULANCES MEINJOU	SARL AMBULANCES MEINJOU

AVRIL			
		NUIT	JOUR
M	1	SARL AMBULANCES MEINJOU	SARL AMBULANCES MEINJOU
J	2	SARL AMBULANCES MEINJOU	SARL AMBULANCES MEINJOU
V	3	AMBULANCES GUICHANDUT	AMBULANCES GUICHANDUT
S	4	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN
D	5	MEDICA SERVICES SARL	MEDICA SERVICES SARL
L	6	AMBULANCES METAYER	AMBULANCES METAYER
M	7	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN
M	8	AMBULANCES METAYER	AMBULANCES METAYER
J	9	AMBULANCES GUICHANDUT	AMBULANCES GUICHANDUT
V	10	AMBULANCES METAYER	AMBULANCES METAYER
S	11	MEDICA SERVICES SARL	MEDICA SERVICES SARL
D	12	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN
L	13	SARL AMBULANCES MEINJOU	SARL AMBULANCES MEINJOU
M	14	SARL AMBULANCES MEINJOU	SARL AMBULANCES MEINJOU
M	15	AMBULANCES GUICHANDUT	AMBULANCES GUICHANDUT
J	16	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN
V	17	MEDICA SERVICES SARL	MEDICA SERVICES SARL
S	18	SARL AMBULANCES MEINJOU	SARL AMBULANCES MEINJOU
D	19	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN
L	20	SARL AMBULANCES MEINJOU	SARL AMBULANCES MEINJOU
M	21	AMBULANCES GUICHANDUT	AMBULANCES GUICHANDUT
M	22	SARL AMBULANCES MEINJOU	SARL AMBULANCES MEINJOU
J	23	MEDICA SERVICES SARL	MEDICA SERVICES SARL
V	24	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN
S	25	SARL AMBULANCES MEINJOU	SARL AMBULANCES MEINJOU
D	26	SARL AMBULANCES MEINJOU	SARL AMBULANCES MEINJOU

ST PALAIS 1ER ET 2 IEME SEMEST

J	26	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN
V	27	SARL AMBULANCES MEINJOU	SARL AMBULANCES MEINJOU
S	28	AMBULANCES GUICHANDUT	AMBULANCES GUICHANDUT
D	29	SARL AMBULANCES MEINJOU	SARL AMBULANCES MEINJOU
L	30	MEDICA SERVICES SARL	MEDICA SERVICES SARL
M	31	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN

L	27	AMBULANCES GUICHANDUT	AMBULANCES GUICHANDUT
M	28	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN
M	29	MEDICA SERVICES SARL	MEDICA SERVICES SARL
J	30	SARL AMBULANCES MEINJOU	SARL AMBULANCES MEINJOU

MAI			
		NUIT	JOUR
V	1	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN
S	2	SARL AMBULANCES MEINJOU	SARL AMBULANCES MEINJOU
D	3	AMBULANCES GUICHANDUT	AMBULANCES GUICHANDUT
L	4	AMBULANCES METAYER	AMBULANCES METAYER
M	5	MEDICA SERVICES SARL	MEDICA SERVICES SARL
M	6	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN
J	7	AMBULANCES METAYER	AMBULANCES METAYER
V	8	AMBULANCES METAYER	AMBULANCES METAYER
S	9	AMBULANCES GUICHANDUT	AMBULANCES GUICHANDUT
D	10	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN
L	11	MEDICA SERVICES SARL	MEDICA SERVICES SARL
M	12	SARL AMBULANCES MEINJOU	SARL AMBULANCES MEINJOU
M	13	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN
J	14	SARL AMBULANCES MEINJOU	SARL AMBULANCES MEINJOU
V	15	AMBULANCES GUICHANDUT	AMBULANCES GUICHANDUT
S	16	SARL AMBULANCES MEINJOU	SARL AMBULANCES MEINJOU
D	17	MEDICA SERVICES SARL	MEDICA SERVICES SARL
L	18	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN
M	19	SARL AMBULANCES MEINJOU	SARL AMBULANCES MEINJOU
M	20	SARL AMBULANCES MEINJOU	SARL AMBULANCES MEINJOU
J	21	AMBULANCES GUICHANDUT	AMBULANCES GUICHANDUT
V	22	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN
S	23	MEDICA SERVICES SARL	MEDICA SERVICES SARL
D	24	SARL AMBULANCES MEINJOU	SARL AMBULANCES MEINJOU
L	25	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN
M	26	SARL AMBULANCES MEINJOU	SARL AMBULANCES MEINJOU
M	27	AMBULANCES GUICHANDUT	AMBULANCES GUICHANDUT
J	28	SARL AMBULANCES MEINJOU	SARL AMBULANCES MEINJOU
V	29	MEDICA SERVICES SARL	MEDICA SERVICES SARL
S	30	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN
D	31	SARL AMBULANCES MEINJOU	SARL AMBULANCES MEINJOU

JUIN			
		NUIT	JOUR
L	1	AMBULANCES METAYER	AMBULANCES METAYER
M	2	AMBULANCES GUICHANDUT	AMBULANCES GUICHANDUT
M	3	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN
J	4	MEDICA SERVICES SARL	MEDICA SERVICES SARL
V	5	AMBULANCES METAYER	AMBULANCES METAYER
S	6	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN
D	7	AMBULANCES METAYER	AMBULANCES METAYER
L	8	AMBULANCES GUICHANDUT	AMBULANCES GUICHANDUT
M	9	SARL AMBULANCES MEINJOU	SARL AMBULANCES MEINJOU
M	10	MEDICA SERVICES SARL	MEDICA SERVICES SARL
J	11	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN
V	12	SARL AMBULANCES MEINJOU	SARL AMBULANCES MEINJOU
S	13	SARL AMBULANCES MEINJOU	SARL AMBULANCES MEINJOU
D	14	AMBULANCES GUICHANDUT	AMBULANCES GUICHANDUT
L	15	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN
M	16	MEDICA SERVICES SARL	MEDICA SERVICES SARL
M	17	SARL AMBULANCES MEINJOU	SARL AMBULANCES MEINJOU
J	18	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN
V	19	SARL AMBULANCES MEINJOU	SARL AMBULANCES MEINJOU
S	20	AMBULANCES GUICHANDUT	AMBULANCES GUICHANDUT
D	21	SARL AMBULANCES MEINJOU	SARL AMBULANCES MEINJOU
L	22	MEDICA SERVICES SARL	MEDICA SERVICES SARL
M	23	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN
M	24	SARL AMBULANCES MEINJOU	SARL AMBULANCES MEINJOU
J	25	SARL AMBULANCES MEINJOU	SARL AMBULANCES MEINJOU
V	26	AMBULANCES GUICHANDUT	AMBULANCES GUICHANDUT
S	27	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN
D	28	MEDICA SERVICES SARL	MEDICA SERVICES SARL
L	29	SARL AMBULANCES MEINJOU	SARL AMBULANCES MEINJOU
M	30	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN	SARL AMBULANCES APHATIE-ETCHEGOYHEN

SECTEUR GARAZI

JANVIER			
		NUIT	JOUR
J	1	SARL AMBULANCES GARAZI	SARL AMBULANCES GARAZI
V	2	SARL AMBULANCES GARAZI	
S	3	SARL AMBULANCES BAIGURA	SARL AMBULANCES BAIGURA
D	4	SARL AMBULANCES GARAZI	SARL AMBULANCES BAIGURA
L	5	SARL AMBULANCES GARAZI	
M	6	SARL AMBULANCES GARAZI	
M	7	SARL AMBULANCES GARAZI	
J	8	SARL AMBULANCES GARAZI	
V	9	SARL AMBULANCES BAIGURA	
S	10	SARL AMBULANCES GARAZI	SARL AMBULANCES GARAZI
D	11	SARL AMBULANCES GARAZI	SARL AMBULANCES GARAZI
L	12	SARL AMBULANCES GARAZI	
M	13	SARL AMBULANCES BAIGURA	
M	14	SARL AMBULANCES GARAZI	
J	15	SARL AMBULANCES GARAZI	
V	16	SARL AMBULANCES GARAZI	
S	17	SARL AMBULANCES GARAZI	SARL AMBULANCES GARAZI
D	18	SARL AMBULANCES GARAZI	SARL AMBULANCES GARAZI
L	19	SARL AMBULANCES BAIGURA	
M	20	SARL AMBULANCES GARAZI	
M	21	SARL AMBULANCES GARAZI	
J	22	SARL AMBULANCES GARAZI	
V	23	SARL AMBULANCES GARAZI	
S	24	SARL AMBULANCES GARAZI	SARL AMBULANCES GARAZI
D	25	SARL AMBULANCES BAIGURA	SARL AMBULANCES GARAZI
L	26	SARL AMBULANCES GARAZI	
M	27	SARL AMBULANCES GARAZI	
M	28	SARL AMBULANCES GARAZI	
J	29	SARL AMBULANCES GARAZI	
V	30	SARL AMBULANCES BAIGURA	
S	31	SARL AMBULANCES GARAZI	SARL AMBULANCES GARAZI

FÉVRIER			
		NUIT	JOUR
D	1	SARL AMBULANCES GARAZI	SARL AMBULANCES GARAZI
L	2	SARL AMBULANCES GARAZI	
M	3	SARL AMBULANCES BAIGURA	
M	4	SARL AMBULANCES GARAZI	
J	5	SARL AMBULANCES GARAZI	
V	6	SARL AMBULANCES GARAZI	
S	7	SARL AMBULANCES GARAZI	SARL AMBULANCES GARAZI
D	8	SARL AMBULANCES BAIGURA	SARL AMBULANCES GARAZI
L	9	SARL AMBULANCES GARAZI	
M	10	SARL AMBULANCES GARAZI	
M	11	SARL AMBULANCES GARAZI	
J	12	SARL AMBULANCES GARAZI	
V	13	SARL AMBULANCES GARAZI	
S	14	SARL AMBULANCES BAIGURA	SARL AMBULANCES BAIGURA
D	15	SARL AMBULANCES GARAZI	SARL AMBULANCES BAIGURA
L	16	SARL AMBULANCES GARAZI	
M	17	SARL AMBULANCES BAIGURA	
M	18	SARL AMBULANCES GARAZI	
J	19	SARL AMBULANCES GARAZI	
V	20	SARL AMBULANCES GARAZI	
S	21	SARL AMBULANCES GARAZI	SARL AMBULANCES GARAZI
D	22	SARL AMBULANCES BAIGURA	SARL AMBULANCES GARAZI
L	23	SARL AMBULANCES GARAZI	
M	24	SARL AMBULANCES GARAZI	
M	25	SARL AMBULANCES GARAZI	
J	26	SARL AMBULANCES GARAZI	
V	27	SARL AMBULANCES BAIGURA	
S	28	SARL AMBULANCES GARAZI	SARL AMBULANCES GARAZI

MARS			
		NUIT	JOUR
D	1	SARL AMBULANCES GARAZI	SARL AMBULANCES GARAZI
L	2	SARL AMBULANCES GARAZI	
M	3	SARL AMBULANCES GARAZI	
M	4	SARL AMBULANCES BAIGURA	
J	5	SARL AMBULANCES GARAZI	
V	6	SARL AMBULANCES GARAZI	
S	7	SARL AMBULANCES GARAZI	SARL AMBULANCES GARAZI
D	8	SARL AMBULANCES GARAZI	SARL AMBULANCES GARAZI
L	9	SARL AMBULANCES GARAZI	
M	10	SARL AMBULANCES BAIGURA	
M	11	SARL AMBULANCES GARAZI	
J	12	SARL AMBULANCES GARAZI	
V	13	SARL AMBULANCES GARAZI	
S	14	SARL AMBULANCES GARAZI	SARL AMBULANCES GARAZI
D	15	SARL AMBULANCES BAIGURA	SARL AMBULANCES GARAZI
L	16	SARL AMBULANCES GARAZI	
M	17	SARL AMBULANCES GARAZI	
M	18	SARL AMBULANCES GARAZI	
J	19	SARL AMBULANCES GARAZI	
V	20	SARL AMBULANCES BAIGURA	
S	21	SARL AMBULANCES GARAZI	SARL AMBULANCES GARAZI
D	22	SARL AMBULANCES GARAZI	SARL AMBULANCES GARAZI
L	23	SARL AMBULANCES GARAZI	
M	24	SARL AMBULANCES GARAZI	
M	25	SARL AMBULANCES BAIGURA	
J	26	SARL AMBULANCES GARAZI	
V	27	SARL AMBULANCES GARAZI	
S	28	SARL AMBULANCES BAIGURA	SARL AMBULANCES BAIGURA
D	29	SARL AMBULANCES GARAZI	SARL AMBULANCES BAIGURA
L	30	SARL AMBULANCES GARAZI	
M	31	SARL AMBULANCES GARAZI	

AVRIL			
		NUIT	JOUR
M	1	SARL AMBULANCES GARAZI	
J	2	SARL AMBULANCES BAIGURA	
V	3	SARL AMBULANCES GARAZI	
S	4	SARL AMBULANCES GARAZI	SARL AMBULANCES GARAZI
D	5	SARL AMBULANCES GARAZI	SARL AMBULANCES GARAZI
L	6	SARL AMBULANCES BAIGURA	SARL AMBULANCES GARAZI
M	7	SARL AMBULANCES GARAZI	
M	8	SARL AMBULANCES GARAZI	
J	9	SARL AMBULANCES GARAZI	
V	10	SARL AMBULANCES GARAZI	
S	11	SARL AMBULANCES BAIGURA	SARL AMBULANCES BAIGURA
D	12	SARL AMBULANCES GARAZI	SARL AMBULANCES BAIGURA
L	13	SARL AMBULANCES GARAZI	
M	14	SARL AMBULANCES GARAZI	
M	15	SARL AMBULANCES GARAZI	
J	16	SARL AMBULANCES GARAZI	
V	17	SARL AMBULANCES BAIGURA	
S	18	SARL AMBULANCES GARAZI	SARL AMBULANCES GARAZI
D	19	SARL AMBULANCES GARAZI	SARL AMBULANCES GARAZI
L	20	SARL AMBULANCES GARAZI	
M	21	SARL AMBULANCES BAIGURA	
M	22	SARL AMBULANCES GARAZI	
J	23	SARL AMBULANCES GARAZI	
V	24	SARL AMBULANCES GARAZI	
S	25	SARL AMBULANCES GARAZI	SARL AMBULANCES GARAZI
D	26	SARL AMBULANCES BAIGURA	SARL AMBULANCES GARAZI
L	27	SARL AMBULANCES GARAZI	
M	28	SARL AMBULANCES GARAZI	
M	29	SARL AMBULANCES GARAZI	
J	30	SARL AMBULANCES GARAZI	

MAI			
		NUIT	JOUR
V	1	SARL AMBULANCES GARAZI	SARL AMBULANCES GARAZI
S	2	SARL AMBULANCES BAIGURA	SARL AMBULANCES BAIGURA
D	3	SARL AMBULANCES GARAZI	SARL AMBULANCES BAIGURA
L	4	SARL AMBULANCES GARAZI	
M	5	SARL AMBULANCES GARAZI	
M	6	SARL AMBULANCES GARAZI	
J	7	SARL AMBULANCES GARAZI	
V	8	SARL AMBULANCES BAIGURA	SARL AMBULANCES GARAZI
S	9	SARL AMBULANCES GARAZI	SARL AMBULANCES GARAZI
D	10	SARL AMBULANCES BAIGURA	SARL AMBULANCES GARAZI

JUIN			
		NUIT	JOUR
L	1	SARL AMBULANCES GARAZI	
M	2	SARL AMBULANCES BAIGURA	
M	3	SARL AMBULANCES GARAZI	
J	4	SARL AMBULANCES GARAZI	
V	5	SARL AMBULANCES GARAZI	
S	6	SARL AMBULANCES GARAZI	SARL AMBULANCES GARAZI
D	7	SARL AMBULANCES BAIGURA	SARL AMBULANCES GARAZI
L	8	SARL AMBULANCES GARAZI	
M	9	SARL AMBULANCES GARAZI	
M	10	SARL AMBULANCES GARAZI	
J	11	SARL AMBULANCES GARAZI	

GARAZI 1ER ET 2 IEME SEMESTRE

L	11	SARL AMBULANCES GARAZI	
M	12	SARL AMBULANCES GARAZI	
M	13	SARL AMBULANCES GARAZI	
J	14	SARL AMBULANCES GARAZI	SARL AMBULANCES GARAZI
V	15	SARL AMBULANCES BAIGURA	
S	16	SARL AMBULANCES GARAZI	SARL AMBULANCES GARAZI
D	17	SARL AMBULANCES GARAZI	SARL AMBULANCES GARAZI
L	18	SARL AMBULANCES GARAZI	
M	19	SARL AMBULANCES BAIGURA	
M	20	SARL AMBULANCES GARAZI	
J	21	SARL AMBULANCES GARAZI	
V	22	SARL AMBULANCES GARAZI	
S	23	SARL AMBULANCES GARAZI	SARL AMBULANCES GARAZI
D	24	SARL AMBULANCES GARAZI	SARL AMBULANCES GARAZI
L	25	SARL AMBULANCES BAIGURA	SARL AMBULANCES GARAZI
M	26	SARL AMBULANCES GARAZI	
M	27	SARL AMBULANCES GARAZI	
J	28	SARL AMBULANCES GARAZI	
V	29	SARL AMBULANCES BAIGURA	
S	30	SARL AMBULANCES GARAZI	SARL AMBULANCES GARAZI
D	31	SARL AMBULANCES GARAZI	SARL AMBULANCES GARAZI

V	12	SARL AMBULANCES GARAZI	
S	13	SARL AMBULANCES BAIGURA	SARL AMBULANCES BAIGURA
D	14	SARL AMBULANCES GARAZI	SARL AMBULANCES BAIGURA
L	15	SARL AMBULANCES GARAZI	
M	16	SARL AMBULANCES GARAZI	
M	17	SARL AMBULANCES BAIGURA	
J	18	SARL AMBULANCES GARAZI	
V	19	SARL AMBULANCES GARAZI	
S	20	SARL AMBULANCES GARAZI	SARL AMBULANCES GARAZI
D	21	SARL AMBULANCES GARAZI	SARL AMBULANCES GARAZI
L	22	SARL AMBULANCES BAIGURA	
M	23	SARL AMBULANCES GARAZI	
M	24	SARL AMBULANCES GARAZI	
J	25	SARL AMBULANCES GARAZI	
V	26	SARL AMBULANCES GARAZI	
S	27	SARL AMBULANCES GARAZI	SARL AMBULANCES GARAZI
D	28	SARL AMBULANCES BAIGURA	SARL AMBULANCES GARAZI
L	29	SARL AMBULANCES GARAZI	
M	30	SARL AMBULANCES GARAZI	

SECTEUR OLORON

JANVIER			
		NUIT	JOUR
J	1	AMBULANCES D'OLORON	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
V	2	AMBULANCES D'OLORON	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
S	3	AMBULANCES D'OLORON	AMBULANCES CONSTANTIN
D	4	AMBULANCES D'OLORON	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
L	5	AMBULANCES D'OLORON	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
M	6	AMBULANCES D'OLORON	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
M	7	AMBULANCES D'OLORON	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
J	8	AMBULANCES D'OLORON	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
V	9	AMBULANCES D'OLORON	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
S	10	AMBULANCES NAVARRAISE	AMBULANCES NAVARRAISE
D	11	AMBULANCES NAVARRAISE	AMBULANCES NAVARRAISE
L	12	AMBULANCES NAVARRAISE	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
M	13	AMBULANCES NAVARRAISE	AMBULANCES D'OLORON
M	14	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
J	15	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	AMBULANCES D'OLORON
V	16	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
S	17	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	AMBULANCES D'OLORON
D	18	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	AMBULANCES D'OLORON
L	19	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
M	20	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	AMBULANCES D'OLORON
M	21	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
J	22	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	AMBULANCES D'OLORON
V	23	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
S	24	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
D	25	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
L	26	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
M	27	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	AMBULANCES D'OLORON
M	28	AMBULANCES NAVARRAISE	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
J	29	AMBULANCES NAVARRAISE	AMBULANCES D'OLORON
V	30	AMBULANCES NAVARRAISE	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
S	31	AMBULANCES NAVARRAISE	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ

FÉVRIER			
		NUIT	JOUR
D	1	AMBULANCES D'OLORON	AMBULANCES CONSTANTIN
L	2	AMBULANCES D'OLORON	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
M	3	AMBULANCES D'OLORON	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
M	4	AMBULANCES D'OLORON	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
J	5	AMBULANCES D'OLORON	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
V	6	AMBULANCES D'OLORON	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
S	7	AMBULANCES D'OLORON	AMBULANCES NAVARRAISE
D	8	AMBULANCES D'OLORON	AMBULANCES NAVARRAISE
L	9	AMBULANCES NAVARRAISE	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
M	10	AMBULANCES NAVARRAISE	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
M	11	AMBULANCES NAVARRAISE	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
J	12	AMBULANCES NAVARRAISE	AMBULANCES D'OLORON
V	13	ARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
S	14	ARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	AMBULANCES D'OLORON
D	15	ARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	AMBULANCES D'OLORON
L	16	ARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
M	17	ARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	AMBULANCES D'OLORON
M	18	ARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
J	19	ARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	AMBULANCES D'OLORON
V	20	ARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
S	21	ARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
D	22	ARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
L	23	ARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
M	24	ARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	AMBULANCES D'OLORON
M	25	AMBULANCES NAVARRAISE	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
J	26	AMBULANCES NAVARRAISE	AMBULANCES D'OLORON
V	27	AMBULANCES NAVARRAISE	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
S	28	AMBULANCES NAVARRAISE	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ

MARS			
		NUIT	JOUR
D	1	AMBULANCES D'OLORON	AMBULANCES CONSTANTIN
L	2	AMBULANCES D'OLORON	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
M	3	AMBULANCES D'OLORON	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
M	4	AMBULANCES D'OLORON	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
J	5	AMBULANCES D'OLORON	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
V	6	AMBULANCES D'OLORON	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
S	7	AMBULANCES D'OLORON	AMBULANCES NAVARRAISE
D	8	AMBULANCES D'OLORON	AMBULANCES NAVARRAISE
L	9	AMBULANCES D'OLORON	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
M	10	AMBULANCES NAVARRAISE	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
M	11	AMBULANCES NAVARRAISE	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
J	12	AMBULANCES NAVARRAISE	AMBULANCES D'OLORON
V	13	AMBULANCES NAVARRAISE	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
S	14	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	AMBULANCES D'OLORON
D	15	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	AMBULANCES D'OLORON
L	16	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
M	17	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	AMBULANCES D'OLORON
M	18	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
J	19	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	AMBULANCES D'OLORON
V	20	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
S	21	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
D	22	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
L	23	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
M	24	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	AMBULANCES D'OLORON
M	25	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
J	26	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	AMBULANCES D'OLORON
V	27	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
S	28	AMBULANCES NAVARRAISE	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
D	29	AMBULANCES NAVARRAISE	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
L	30	AMBULANCES NAVARRAISE	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
M	31	AMBULANCES NAVARRAISE	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ

AVRIL			
		NUIT	JOUR
M	1	AMBULANCES D'OLORON	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
J	2	AMBULANCES D'OLORON	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
V	3	AMBULANCES D'OLORON	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
S	4	AMBULANCES D'OLORON	AMBULANCES CONSTANTIN
D	5	AMBULANCES D'OLORON	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
L	6	AMBULANCES D'OLORON	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
M	7	AMBULANCES D'OLORON	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
M	8	AMBULANCES D'OLORON	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
J	9	AMBULANCES NAVARRAISE	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
V	10	AMBULANCES NAVARRAISE	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
S	11	AMBULANCES NAVARRAISE	AMBULANCES NAVARRAISE
D	12	AMBULANCES NAVARRAISE	AMBULANCES NAVARRAISE
L	13	ARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
M	14	ARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	AMBULANCES D'OLORON
M	15	ARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
J	16	ARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	AMBULANCES D'OLORON
V	17	ARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
S	18	ARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	AMBULANCES D'OLORON
D	19	ARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	AMBULANCES D'OLORON
L	20	ARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
M	21	ARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	AMBULANCES D'OLORON
M	22	ARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
J	23	ARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	AMBULANCES D'OLORON
V	24	ARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
S	25	ARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
D	26	ARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
L	27	AMBULANCES NAVARRAISE	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
M	28	AMBULANCES NAVARRAISE	AMBULANCES D'OLORON
M	29	AMBULANCES NAVARRAISE	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
J	30	AMBULANCES NAVARRAISE	AMBULANCES D'OLORON

MAI			
		NUIT	JOUR
V	1	AMBULANCES D'OLORON	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
S	2	AMBULANCES D'OLORON	AMBULANCES CONSTANTIN
D	3	AMBULANCES D'OLORON	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
L	4	AMBULANCES D'OLORON	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
M	5	AMBULANCES D'OLORON	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
M	6	AMBULANCES D'OLORON	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
J	7	AMBULANCES D'OLORON	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
V	8	AMBULANCES D'OLORON	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
S	9	AMBULANCES D'OLORON	AMBULANCES NAVARRAISE
D	10	AMBULANCES NAVARRAISE	AMBULANCES NAVARRAISE
L	11	AMBULANCES NAVARRAISE	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
M	12	AMBULANCES NAVARRAISE	AMBULANCES D'OLORON
M	13	AMBULANCES NAVARRAISE	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
J	14	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	AMBULANCES D'OLORON
V	15	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
S	16	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	AMBULANCES D'OLORON

JUN			
		NUIT	JOUR
L	1	AMBULANCES D'OLORON	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
M	2	AMBULANCES D'OLORON	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
M	3	AMBULANCES D'OLORON	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
J	4	AMBULANCES D'OLORON	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
V	5	AMBULANCES D'OLORON	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
S	6	AMBULANCES D'OLORON	AMBULANCES CONSTANTIN
D	7	AMBULANCES D'OLORON	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
L	8	AMBULANCES D'OLORON	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
M	9	AMBULANCES NAVARRAISE	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
M	10	AMBULANCES NAVARRAISE	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
J	11	AMBULANCES NAVARRAISE	AMBULANCES D'OLORON
V	12	AMBULANCES NAVARRAISE	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
S	13	ARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	AMBULANCES NAVARRAISE
D	14	ARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	AMBULANCES NAVARRAISE
L	15	ARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
M	16	ARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	AMBULANCES D'OLORON

OLORON 1ER ET 2 IEME SEMESTRE

D	17	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	AMBULANCES D'OLORON
L	18	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
M	19	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	AMBULANCES D'OLORON
M	20	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
J	21	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	AMBULANCES D'OLORON
V	22	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
S	23	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
D	24	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
L	25	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
M	26	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	AMBULANCES D'OLORON
M	27	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
J	28	AMBULANCES NAVARRAISE	AMBULANCES D'OLORON
V	29	AMBULANCES NAVARRAISE	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
S	30	AMBULANCES NAVARRAISE	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
D	31	AMBULANCES NAVARRAISE	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ

M	17	ARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
J	18	ARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	AMBULANCES D'OLORON
V	19	ARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
S	20	ARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	AMBULANCES D'OLORON
D	21	ARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	AMBULANCES D'OLORON
L	22	ARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
M	23	ARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	AMBULANCES D'OLORON
M	24	ARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
J	25	ARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	AMBULANCES D'OLORON
V	26	ARL TRANSPORTS GUY LOPEZ	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
S	27	AMBULANCES NAVARRAISE	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
D	28	AMBULANCES NAVARRAISE	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
L	29	AMBULANCES NAVARRAISE	SARL TRANSPORTS GUY LOPEZ
M	30	AMBULANCES NAVARRAISE	AMBULANCES D'OLORON

D	31	SARL AMBULANCES BÉARNAISES	SOC EXPLOITATION AMBULANCES MARYSE
---	----	----------------------------	------------------------------------

SECTEUR LARUNS

JANVIER			
		NUIT	JOUR
J	1	EDELWEISS AMBULANCES	EDELWEISS AMBULANCES
V	2	EDELWEISS AMBULANCES	
S	3	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	EDELWEISS AMBULANCES
D	4	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	EDELWEISS AMBULANCES
L	5	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	
M	6	PAUL BLANCHARD SARL	
M	7	PAUL BLANCHARD SARL	
J	8	PAUL BLANCHARD SARL	
V	9	PAUL BLANCHARD SARL	
S	10	EDELWEISS AMBULANCES	EDELWEISS AMBULANCES
D	11	EDELWEISS AMBULANCES	EDELWEISS AMBULANCES
L	12	EDELWEISS AMBULANCES	
M	13	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	
M	14	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	
J	15	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	
V	16	PAUL BLANCHARD SARL	
S	17	PAUL BLANCHARD SARL	EDELWEISS AMBULANCES
D	18	PAUL BLANCHARD SARL	EDELWEISS AMBULANCES
L	19	PAUL BLANCHARD SARL	
M	20	EDELWEISS AMBULANCES	
M	21	EDELWEISS AMBULANCES	
J	22	EDELWEISS AMBULANCES	
V	23	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	
S	24	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	EDELWEISS AMBULANCES
D	25	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	EDELWEISS AMBULANCES
L	26	PAUL BLANCHARD SARL	
M	27	PAUL BLANCHARD SARL	
M	28	PAUL BLANCHARD SARL	
J	29	PAUL BLANCHARD SARL	
V	30	EDELWEISS AMBULANCES	
S	31	EDELWEISS AMBULANCES	EDELWEISS AMBULANCES

MARS			
		NUIT	JOUR
D	1	EDELWEISS AMBULANCES	EDELWEISS AMBULANCES
L	2	EDELWEISS AMBULANCES	
M	3	EDELWEISS AMBULANCES	
M	4	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	
J	5	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	
V	6	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	
S	7	PAUL BLANCHARD SARL	EDELWEISS AMBULANCES
D	8	PAUL BLANCHARD SARL	EDELWEISS AMBULANCES
L	9	PAUL BLANCHARD SARL	
M	10	PAUL BLANCHARD SARL	
M	11	EDELWEISS AMBULANCES	
J	12	EDELWEISS AMBULANCES	
V	13	EDELWEISS AMBULANCES	

FÉVRIER			
		NUIT	JOUR
D	1	EDELWEISS AMBULANCES	EDELWEISS AMBULANCES
L	2	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	
M	3	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	
M	4	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	
J	5	PAUL BLANCHARD SARL	
V	6	PAUL BLANCHARD SARL	
S	7	PAUL BLANCHARD SARL	EDELWEISS AMBULANCES
D	8	PAUL BLANCHARD SARL	EDELWEISS AMBULANCES
L	9	EDELWEISS AMBULANCES	
M	10	EDELWEISS AMBULANCES	
M	11	EDELWEISS AMBULANCES	
J	12	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	
V	13	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	
S	14	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	EDELWEISS AMBULANCES
D	15	PAUL BLANCHARD SARL	EDELWEISS AMBULANCES
L	16	PAUL BLANCHARD SARL	
M	17	PAUL BLANCHARD SARL	
M	18	PAUL BLANCHARD SARL	
J	19	EDELWEISS AMBULANCES	
V	20	EDELWEISS AMBULANCES	
S	21	EDELWEISS AMBULANCES	EDELWEISS AMBULANCES
D	22	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	EDELWEISS AMBULANCES
L	23	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	
M	24	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	
M	25	PAUL BLANCHARD SARL	
J	26	PAUL BLANCHARD SARL	
V	27	PAUL BLANCHARD SARL	
S	28	PAUL BLANCHARD SARL	EDELWEISS AMBULANCES

AVRIL			
		NUIT	JOUR
M	1	EDELWEISS AMBULANCES	
J	2	EDELWEISS AMBULANCES	
V	3	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	
S	4	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	EDELWEISS AMBULANCES
D	5	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	EDELWEISS AMBULANCES
L	6	PAUL BLANCHARD SARL	EDELWEISS AMBULANCES
M	7	PAUL BLANCHARD SARL	
M	8	PAUL BLANCHARD SARL	
J	9	PAUL BLANCHARD SARL	
V	10	EDELWEISS AMBULANCES	
S	11	EDELWEISS AMBULANCES	EDELWEISS AMBULANCES
D	12	EDELWEISS AMBULANCES	EDELWEISS AMBULANCES
L	13	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	
M	14	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	

LARUNS 1ER ET 2 IEME SEMESTRE

S	14	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	EDELWEISS AMBULANCES
D	15	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	EDELWEISS AMBULANCES
L	16	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	
M	17	PAUL BLANCHARD SARL	
M	18	PAUL BLANCHARD SARL	
J	19	PAUL BLANCHARD SARL	
V	20	PAUL BLANCHARD SARL	
S	21	EDELWEISS AMBULANCES	EDELWEISS AMBULANCES
D	22	EDELWEISS AMBULANCES	EDELWEISS AMBULANCES
L	23	EDELWEISS AMBULANCES	
M	24	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	
M	25	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	
J	26	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	
V	27	PAUL BLANCHARD SARL	
S	28	PAUL BLANCHARD SARL	EDELWEISS AMBULANCES
D	29	PAUL BLANCHARD SARL	EDELWEISS AMBULANCES
L	30	PAUL BLANCHARD SARL	
M	31	EDELWEISS AMBULANCES	

M	15	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	
J	16	PAUL BLANCHARD SARL	
V	17	PAUL BLANCHARD SARL	
S	18	PAUL BLANCHARD SARL	EDELWEISS AMBULANCES
D	19	PAUL BLANCHARD SARL	EDELWEISS AMBULANCES
L	20	EDELWEISS AMBULANCES	
M	21	EDELWEISS AMBULANCES	
M	22	EDELWEISS AMBULANCES	
J	23	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	
V	24	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	
S	25	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	EDELWEISS AMBULANCES
D	26	PAUL BLANCHARD SARL	EDELWEISS AMBULANCES
L	27	PAUL BLANCHARD SARL	
M	28	PAUL BLANCHARD SARL	
M	29	PAUL BLANCHARD SARL	
J	30	EDELWEISS AMBULANCES	

MAI			
		NUIT	JOUR
V	1	EDELWEISS AMBULANCES	EDELWEISS AMBULANCES
S	2	EDELWEISS AMBULANCES	EDELWEISS AMBULANCES
D	3	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	EDELWEISS AMBULANCES
L	4	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	
M	5	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	
M	6	PAUL BLANCHARD SARL	
J	7	PAUL BLANCHARD SARL	
V	8	PAUL BLANCHARD SARL	EDELWEISS AMBULANCES
S	9	PAUL BLANCHARD SARL	EDELWEISS AMBULANCES
D	10	EDELWEISS AMBULANCES	EDELWEISS AMBULANCES
L	11	EDELWEISS AMBULANCES	
M	12	EDELWEISS AMBULANCES	
M	13	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	
J	14	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	EDELWEISS AMBULANCES
V	15	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	
S	16	PAUL BLANCHARD SARL	EDELWEISS AMBULANCES
D	17	PAUL BLANCHARD SARL	EDELWEISS AMBULANCES
L	18	PAUL BLANCHARD SARL	
M	19	PAUL BLANCHARD SARL	
M	20	EDELWEISS AMBULANCES	
J	21	EDELWEISS AMBULANCES	
V	22	EDELWEISS AMBULANCES	
S	23	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	EDELWEISS AMBULANCES
D	24	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	EDELWEISS AMBULANCES
L	25	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	EDELWEISS AMBULANCES
M	26	PAUL BLANCHARD SARL	

JUN			
		NUIT	JOUR
L	1	EDELWEISS AMBULANCES	
M	2	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	
M	3	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	
J	4	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	
V	5	PAUL BLANCHARD SARL	
S	6	PAUL BLANCHARD SARL	EDELWEISS AMBULANCES
D	7	PAUL BLANCHARD SARL	EDELWEISS AMBULANCES
L	8	PAUL BLANCHARD SARL	EDELWEISS AMBULANCES
M	9	EDELWEISS AMBULANCES	
M	10	EDELWEISS AMBULANCES	
J	11	EDELWEISS AMBULANCES	
V	12	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	
S	13	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	EDELWEISS AMBULANCES
D	14	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	EDELWEISS AMBULANCES
L	15	PAUL BLANCHARD SARL	
M	16	PAUL BLANCHARD SARL	
M	17	PAUL BLANCHARD SARL	
J	18	PAUL BLANCHARD SARL	
V	19	EDELWEISS AMBULANCES	
S	20	EDELWEISS AMBULANCES	EDELWEISS AMBULANCES
D	21	EDELWEISS AMBULANCES	EDELWEISS AMBULANCES
L	22	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	
M	23	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	
M	24	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	
J	25	PAUL BLANCHARD SARL	
V	26	PAUL BLANCHARD SARL	
S	27	PAUL BLANCHARD SARL	EDELWEISS AMBULANCES

LARUNS 1ER ET 2 IEME SEMESTRE

M	27	PAUL BLANCHARD SARL	
J	28	PAUL BLANCHARD SARL	
V	29	PAUL BLANCHARD SARL	
S	30	EDELWEISS AMBULANCES	EDELWEISS AMBULANCES
D	31	EDELWEISS AMBULANCES	EDELWEISS AMBULANCES

D	28	PAUL BLANCHARD SARL	EDELWEISS AMBULANCES
L	29	EDELWEISS AMBULANCES	
M	30	EDELWEISS AMBULANCES	

SECTEUR NAY			
JANVIER			
		NUIT	JOUR
J	1	EDELWEISS AMBULANCES	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU
V	2	EDELWEISS AMBULANCES	
S	3	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	PAUL BLANCHARD SARL
D	4	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	PAUL BLANCHARD SARL
L	5	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	
M	6	PAUL BLANCHARD SARL	
M	7	PAUL BLANCHARD SARL	
J	8	PAUL BLANCHARD SARL	
V	9	PAUL BLANCHARD SARL	
S	10	EDELWEISS AMBULANCES	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU
D	11	EDELWEISS AMBULANCES	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU
L	12	EDELWEISS AMBULANCES	
M	13	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	
M	14	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	
J	15	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	
V	16	PAUL BLANCHARD SARL	
S	17	PAUL BLANCHARD SARL	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU
D	18	PAUL BLANCHARD SARL	SARL AMBULANCES VICTOR-BETBEDER
L	19	PAUL BLANCHARD SARL	
M	20	EDELWEISS AMBULANCES	
M	21	EDELWEISS AMBULANCES	
J	22	EDELWEISS AMBULANCES	
V	23	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	
S	24	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	PAUL BLANCHARD SARL
D	25	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	PAUL BLANCHARD SARL
L	26	PAUL BLANCHARD SARL	
M	27	PAUL BLANCHARD SARL	
M	28	PAUL BLANCHARD SARL	
J	29	PAUL BLANCHARD SARL	
V	30	EDELWEISS AMBULANCES	
S	31	EDELWEISS AMBULANCES	PAUL BLANCHARD SARL

FÉVRIER			
		NUIT	JOUR
D	1	EDELWEISS AMBULANCES	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU
L	2	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	
M	3	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	
M	4	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	
J	5	PAUL BLANCHARD SARL	
V	6	PAUL BLANCHARD SARL	
S	7	PAUL BLANCHARD SARL	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU
D	8	PAUL BLANCHARD SARL	SARL AMBULANCES VICTOR-BETBEDER
L	9	EDELWEISS AMBULANCES	
M	10	EDELWEISS AMBULANCES	
M	11	EDELWEISS AMBULANCES	
J	12	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	
V	13	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	
S	14	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	PAUL BLANCHARD SARL
D	15	PAUL BLANCHARD SARL	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU
L	16	PAUL BLANCHARD SARL	
M	17	PAUL BLANCHARD SARL	
M	18	PAUL BLANCHARD SARL	
J	19	EDELWEISS AMBULANCES	
V	20	EDELWEISS AMBULANCES	
S	21	EDELWEISS AMBULANCES	PAUL BLANCHARD SARL
D	22	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	PAUL BLANCHARD SARL
L	23	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	
M	24	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	
M	25	PAUL BLANCHARD SARL	
J	26	PAUL BLANCHARD SARL	
V	27	PAUL BLANCHARD SARL	
S	28	PAUL BLANCHARD SARL	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU

MARS			
		NUIT	JOUR
D	1	EDELWEISS AMBULANCES	SARL AMBULANCES VICTOR-BETBEDER
L	2	EDELWEISS AMBULANCES	
M	3	EDELWEISS AMBULANCES	
M	4	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	
J	5	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	
V	6	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	
S	7	PAUL BLANCHARD SARL	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU
D	8	PAUL BLANCHARD SARL	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU
L	9	PAUL BLANCHARD SARL	
M	10	PAUL BLANCHARD SARL	
M	11	EDELWEISS AMBULANCES	
J	12	EDELWEISS AMBULANCES	
V	13	EDELWEISS AMBULANCES	
S	14	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	PAUL BLANCHARD SARL
D	15	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	PAUL BLANCHARD SARL
L	16	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	
M	17	PAUL BLANCHARD SARL	
M	18	PAUL BLANCHARD SARL	
J	19	PAUL BLANCHARD SARL	
V	20	PAUL BLANCHARD SARL	

AVRIL			
		NUIT	JOUR
M	1	EDELWEISS AMBULANCES	
J	2	EDELWEISS AMBULANCES	
V	3	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	
S	4	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	PAUL BLANCHARD SARL
D	5	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	PAUL BLANCHARD SARL
L	6	PAUL BLANCHARD SARL	PAUL BLANCHARD SARL
M	7	PAUL BLANCHARD SARL	
M	8	PAUL BLANCHARD SARL	
J	9	PAUL BLANCHARD SARL	
V	10	EDELWEISS AMBULANCES	
S	11	EDELWEISS AMBULANCES	PAUL BLANCHARD SARL
D	12	EDELWEISS AMBULANCES	SARL AMBULANCES VICTOR_BETBEDER
L	13	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	
M	14	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	
M	15	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	
J	16	PAUL BLANCHARD SARL	
V	17	PAUL BLANCHARD SARL	
S	18	PAUL BLANCHARD SARL	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU
D	19	PAUL BLANCHARD SARL	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU
L	20	EDELWEISS AMBULANCES	
M	21	EDELWEISS AMBULANCES	

S	21	EDELWEISS AMBULANCES	PAUL BLANCHARD SARL
D	22	EDELWEISS AMBULANCES	SARL AMBULANCES VICTOR-BETBEDER
L	23	EDELWEISS AMBULANCES	
M	24	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	
M	25	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	
J	26	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	
V	27	PAUL BLANCHARD SARL	
S	28	PAUL BLANCHARD SARL	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU
D	29	PAUL BLANCHARD SARL	PAUL BLANCHARD SARL
L	30	PAUL BLANCHARD SARL	
M	31	EDELWEISS AMBULANCES	

M	22	EDELWEISS AMBULANCES	
J	23	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	
V	24	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	
S	25	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	PAUL BLANCHARD SARL
D	26	PAUL BLANCHARD SARL	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU
L	27	PAUL BLANCHARD SARL	
M	28	PAUL BLANCHARD SARL	
M	29	PAUL BLANCHARD SARL	
J	30	EDELWEISS AMBULANCES	

MAI			
		NUIT	JOUR
V	1	EDELWEISS AMBULANCES	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU
S	2	EDELWEISS AMBULANCES	PAUL BLANCHARD SARL
D	3	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	SARL AMBULANCES VICTOR-BETBEDER
L	4	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	
M	5	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	
M	6	PAUL BLANCHARD SARL	
J	7	PAUL BLANCHARD SARL	
V	8	PAUL BLANCHARD SARL	SARL AMBULANCES VICTOR-BETBEDER
S	9	PAUL BLANCHARD SARL	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU
D	10	EDELWEISS AMBULANCES	PAUL BLANCHARD SARL
L	11	EDELWEISS AMBULANCES	
M	12	EDELWEISS AMBULANCES	
M	13	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	
J	14	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	PAUL BLANCHARD SARL
V	15	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	
S	16	PAUL BLANCHARD SARL	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU
D	17	PAUL BLANCHARD SARL	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU
L	18	PAUL BLANCHARD SARL	
M	19	PAUL BLANCHARD SARL	
M	20	EDELWEISS AMBULANCES	
J	21	EDELWEISS AMBULANCES	
V	22	EDELWEISS AMBULANCES	
S	23	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	PAUL BLANCHARD SARL
D	24	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	SARL AMBULANCES VICTOR-BETBEDER
L	25	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	PAUL BLANCHARD SARL
M	26	PAUL BLANCHARD SARL	
M	27	PAUL BLANCHARD SARL	
J	28	PAUL BLANCHARD SARL	
V	29	PAUL BLANCHARD SARL	
S	30	EDELWEISS AMBULANCES	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU
D	31	EDELWEISS AMBULANCES	PAUL BLANCHARD SARL

x

JUN			
		NUIT	JOUR
L	1	EDELWEISS AMBULANCES	
M	2	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	
M	3	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	
J	4	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	
V	5	PAUL BLANCHARD SARL	
S	6	PAUL BLANCHARD SARL	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU
D	7	PAUL BLANCHARD SARL	PAUL BLANCHARD SARL
L	8	PAUL BLANCHARD SARL	
M	9	EDELWEISS AMBULANCES	
M	10	EDELWEISS AMBULANCES	
J	11	EDELWEISS AMBULANCES	
V	12	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	
S	13	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	PAUL BLANCHARD SARL
D	14	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	SARL AMBULANCES VICTOR-BETBEDER
L	15	PAUL BLANCHARD SARL	
M	16	PAUL BLANCHARD SARL	
M	17	PAUL BLANCHARD SARL	
J	18	PAUL BLANCHARD SARL	
V	19	EDELWEISS AMBULANCES	
S	20	EDELWEISS AMBULANCES	PAUL BLANCHARD SARL
D	21	EDELWEISS AMBULANCES	PAUL BLANCHARD SARL
L	22	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	
M	23	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	
M	24	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU	
J	25	PAUL BLANCHARD SARL	
V	26	PAUL BLANCHARD SARL	
S	27	PAUL BLANCHARD SARL	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU
D	28	PAUL BLANCHARD SARL	SARL AMBULANCES BERTHOUMIEU
L	29	EDELWEISS AMBULANCES	
M	30	EDELWEISS AMBULANCES	

x

Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du
Travail et des Solidarités de Nouvelle-Aquitaine

R75-2025-12-19-00012

251219 AUDACIA EJ2104915474 daté signé

CONVENTION

portant attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association AUDACIA

Entre

L'Etat, représenté par le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, désigné sous le terme « l'administration », d'une part ;

Et

L'association AUDACIA, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, numéro SIRET 781 566 658 00022, sise 6 place Sainte Croix 86000 POITIERS, représentée par son président Monsieur Bernard CORNU, désignée sous le terme « l'association », d'autre part ;

Vu la loi organique relative aux lois de finances n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 ;

Vu la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République ;

Vu la loi n°2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 et les dotations relatives au programme 177 « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables » ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu les décrets n° 2012-1246 et 2012-1247 du 7 novembre 2012 relatifs à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de Monsieur Etienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

Vu l'arrêté du 1^{er} septembre 2022 portant nomination de Monsieur Jean-Guillaume BRETENOUX, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine ;

Vu la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

Vu l'avis émis le 9 avril 2025 par Monsieur le directeur régional des finances publiques de Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde concernant le budget opérationnel de programme n° 177 « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables » ;

Vu l'avis émis le 17 avril 2025 par Monsieur le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine concernant le budget opérationnel de programme n° 177 « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables » ;

Vu la délégation de crédits faite par la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) le 11 décembre 2025 pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association AUDACIA, destinée à maintenir sa trésorerie à un niveau de sécurité minimum, assurer la continuité de l'activité de ses établissements, services et dispositifs financés par le programme 177 « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables », favoriser l'exécution de son plan de retour à l'équilibre 2025 / 2027, et permettre le remboursement sur ses ressources propres des échéances fixées par la Direction départementale des finances publiques (DDFIP) de la Vienne et l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF) ;

Vu l'échéancier de remboursement fixé par la DDFIP de la Vienne et l'URSSAF de la Vienne le 3 juillet 2025 ;

Vu le plan de retour à l'équilibre 2025 / 2027 et le plan de trésorerie communiqués par l'association le 31 janvier 2025, tels qu'actualisés au 15 décembre 2025 ;

Vu la demande de subvention exceptionnelle présentée par l'association le 15 décembre 2025, ainsi que le contrat d'engagement républicain qui y est adossé ;

Considérant la politique de l'Etat en matière d'hébergement et d'accompagnement des publics précaires vers le logement financée par le programme 177 « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables » ;

Considérant que l'association, son projet, les établissements, services et dispositifs dont elle a la gestion participent à la réalisation des objectifs de cette politique ;

Considérant que l'octroi d'une subvention exceptionnelle à l'association AUDACIA s'avère nécessaire au maintien de la trésorerie à un niveau de sécurité minimum, à la continuité de l'activité de ses établissements, services et dispositifs financés par le programme 177 « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables », à l'exécution du plan de retour à l'équilibre élaboré pour les années 2025 à 2027, et au respect des échéanciers de remboursement fixés par la DDFIP de la Vienne et l'URSSAF de la Vienne ;

Sur proposition du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Nouvelle-Aquitaine ;

Il est convenu ce qui suit

Article 1 – Objet

La présente convention a pour objet l'attribution à l'association AUDACIA d'une subvention exceptionnelle destinée à maintenir sa trésorerie à un niveau de sécurité minimum, assurer la continuité de l'activité de ses établissements, services et dispositifs financés par le programme 177 « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables », favoriser l'exécution de son plan de retour à l'équilibre élaboré pour les années 2025 à 2027, et permettre le remboursement sur ses ressources propres des échéances fixées par la DDFIP de la Vienne et l'URSSAF de la Vienne.

Article 2 – Durée

La présente convention est conclue au titre de l'année 2025, pour une durée de trois ans.

Article 3 – Montant de la subvention

La contribution financière de l'administration, de nature exceptionnelle et non reconductible, s'élève à un montant maximal de 575 000,00 € (cinq-cent-soixante-quinze-mille euros).

Cette subvention n'est acquise que sous réserve :

- De l'inscription des crédits en loi de finances ;

- Du respect par l'association des obligations mentionnées aux articles 4, 5 et 6 de la présente convention ;
- Des décisions prises le cas échéant par l'administration en application des articles 7 et 8 de la présente convention, sans préjudice de l'application de ses articles 10 et 11.

Article 4 – Modalités de versement

Pour l'année 2025, l'administration verse un montant de 250 000,00 € (deux-cent-cinquante-mille euros).

Pour l'année 2026, sous réserve de l'inscription des crédits en loi de finances et du respect des autres conditions fixées à l'article 3 de la présente convention, le montant prévisionnel de la contribution financière de l'administration s'élèvera à 162 500,00 € (cent-soixante-deux-mille-cinq-cent euros). Son versement sera conditionné à la transmission par l'association à la DIHAL, à la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) de Nouvelle-Aquitaine, et à la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) de la Vienne, au plus tard le 31 mai 2026, des justificatifs et au respect des indicateurs mentionnés à l'article 5 de la présente convention.

Pour l'année 2027, sous réserve de l'inscription des crédits en loi de finances et du respect des autres conditions fixées à l'article 3 de la présente convention, le montant prévisionnel de la contribution financière de l'administration s'élèvera à 162 500,00 € (cent-soixante-deux-mille-cinq-cent euros). Son versement sera conditionné à la transmission par l'association à la DIHAL, à la DREETS de Nouvelle-Aquitaine et à la DDETS de la Vienne, au plus tard le 31 mai 2027, des justificatifs et au respect des indicateurs mentionnés à l'article 5 de la présente convention.

La contribution de l'année 2027 pourra, dans l'hypothèse où les objectifs fixés par la présente convention auraient été atteints en avance, être versée de manière anticipée. Ce versement anticipé devra être sollicité par l'association par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée à la DIHAL, à la DREETS de Nouvelle-Aquitaine et à la DDETS de la Vienne, et accompagnée des justificatifs et indicateurs mentionnés à l'article 5.

La subvention sera imputée sur les crédits du programme 177 « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables » du budget de l'Etat comme suit :

Centre financier : 0177-D033-DR33
 Centre de coût : DREETS0033
 Titre des crédits : 0177-01-04-12-06 (HEBERGEMENT HORS CHRS - STRUCTURE (DIFFUS OU REGROUPE))
 Domaine fonctionnel : 0177-12-06
 Code activité : 017701041206
 Groupe de marchandises : 12.02.01 (TRSF DRT ASSO)
 Compte PCE : 6541200000

Elle sera créditée, selon les procédures comptables en vigueur, au profit du compte :

Titulaire du compte : AUDACIA
 SIRET : 781 566 658 00022
 Banque : GROUPE CREDIT COOPERATIF
 Code établissement : 42559
 Code guichet : 10000
 Numéro de compte : 08013143425
 Clé RIB : 52
 IBAN : FR76 4255 9100 0008 0131 4342 552
 BIC : CCOPFRPPXXX

L'ordonnateur de la dépense est le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine. Le comptable assignataire chargé du paiement de la dépense est la directrice départementale des finances publiques de la Vienne.

Article 5 – Justificatifs

L'association transmet les éléments de suivi du plan de retour à l'équilibre ainsi que les attestations de régularisation fiscale et sociale permettant à l'administration de s'assurer de l'adéquation de la subvention accordée, du maintien de la trésorerie à un niveau de sécurité minimum, de la continuité de l'activité de ses établissements, services et dispositifs financés par le programme 177 « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables », de l'exécution de son plan de retour à l'équilibre, et du remboursement sur ses ressources propres des échéances fixées par la DDFIP de la Vienne et l'URSSAF de la Vienne.

L'association s'engage ainsi à communiquer à la DIHAL, à la DREETS et à la DDETS de la Vienne :

- Pour le 31 mai 2026 :
 - Un point d'étape sur le plan de retour à l'équilibre et les économies réalisées ;
 - Un plan de trésorerie actualisé ;
 - Un document attestant du remboursement de la dette fiscale et sociale issue de ses établissements, services et dispositifs financés sur le programme 177, opéré conformément à l'échéancier fixé par la DDFIP de la Vienne et l'URSSAF de la Vienne.
- Pour le 31 mai 2027 :
 - Un point d'étape sur le plan de retour à l'équilibre et les économies réalisées ;
 - Un plan de trésorerie actualisé ;
 - Un document attestant du remboursement de la dette fiscale et sociale issue de ses établissements, services et dispositifs financés sur le programme 177, opéré conformément à l'échéancier fixé par la DDFIP de la Vienne et l'URSSAF de la Vienne.

Seront communiqués à chacune de ces transmissions les indicateurs suivants, dont l'atteinte sera nécessaire au versement des contributions des années 2026 et 2027 mentionnées à l'article 4 de la présente convention :

- Economies réalisées (économies réalisées égales ou supérieures aux économies prévues par le plan de retour à l'équilibre) ;
- Trésorerie en jours d'exploitation au 31 décembre de l'année (trésorerie en jours d'exploitation au 31 décembre de l'année égale ou supérieure à la trésorerie en jours d'exploitation au 31 décembre de l'année prévue par le plan de retour à l'équilibre) ;
- Montant remboursé à la DDFIP de la Vienne et à l'URSSAF de la Vienne (montant remboursé égal au montant à rembourser par application de l'échéancier).

Elle s'engage également à communiquer à l'administration, au plus tard le 31 juillet suivant la clôture de chaque exercice :

- Un compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- Un rapport annuel d'activité ;
- Les états financiers, comptes annuels et rapports du commissaire aux comptes prévus par l'article L.612-4 du code de commerce ou la référence de leur publication au Journal officiel.

Article 6 – Autres engagements

L'association informera l'administration sans délai :

- De toute inexécution, modification substantielle ou retard dans la mise en œuvre de la présente convention, par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception ;
- De toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations, et de toute nouvelle domiciliation bancaire.

Elle s'engage à faire figurer de manière lisible l'identité visuelle de l'administration sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la présente convention.

L'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Article 7 – Sanctions

En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard significatif dans l'exécution de la présente convention par l'association sans accord écrit de l'administration, cette dernière peut ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par l'association et avoir entendu ses représentants.

Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte rendu financier mentionné à l'article 5 entraîne la suppression de la subvention en application de l'article 112 de la loi n° 45-0195 du 31 décembre 1945. Tout refus de communication des comptes entraîne également la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

L'administration informe l'association de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 8 – Contrôle de l'administration

Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place peut être réalisé par l'administration. L'association s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle conformément au décret du 25 juin 1934 relatif aux subventions aux sociétés privées. Le refus de leur communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

L'administration contrôle à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas l'objet de la convention. Conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, l'administration peut exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure aux coûts éligibles du projet.

Article 9 – Annexes

Sont annexés à la présente convention, et en font partie intégrante :

- Les budgets des années 2025, 2026 et 2027 ;
- L'échéancier de remboursement fixé par la DDFIP de la Vienne et l'URSSAF de la Vienne.

Article 10 – Révision

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant. Les avenants ultérieurs feront partie intégrante de la convention, et soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 11 – Résiliation

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Article 12 – Recours

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif territorialement compétent.

Les litiges survenus du fait de l'exécution de la présente convention seront portés devant le Tribunal administratif de Bordeaux, sis 9 rue Tastet - CS 21490 - 33063 BORDEAUX cedex. La juridiction administrative pourra être saisie également via l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Bordeaux, le **19 DEC. 2025**

Pour l'association,

Son président,

Bernard CORNU



6 place Sainte Croix - 86000 POITIERS
05 49 03 18 56 / siege@audacia-asso.fr

Pour l'administration,

Le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine,

Pour le Préfet

Le Secrétaire général pour les affaires régionales

Sylvain PELLETERET

DRAAF NA

R75-2025-12-19-00013

Arrêté désignant le laboratoire du Comité Centre et Sud en tant que structure de confinement et autorisant l'introduction, la circulation, la détention et la multiplication d'organismes de quarantaine à des fins d'analyses officielles, dans un but scientifique ou pédagogique, ou à des fins d'essai



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation
de l'agriculture et de la forêt**

Arrêté

Désignant le laboratoire du Comité Centre et Sud en tant que structure de confinement et autorisant l'introduction, la circulation, la détention et la multiplication d'organismes de quarantaine à des fins d'analyses officielles, dans un but scientifique ou pédagogique, ou à des fins d'essai.

Le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine

Préfet de la zone de défense et de la sécurité Sud-Ouest,

Préfet de la Gironde

Officier de la légion d'honneur

Officier de l'ordre national du Mérite

VU le Règlement (UE) 2016/2031 du parlement européen et du conseil du 26 octobre 2016 relatif aux mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux, et plus particulièrement les articles 8, 48, 60 et suivants ;

VU le Règlement délégué (UE) 2019/829 de la commission du 14 mars 2019 complétant le Règlement (UE) 2016/2031 sus visé, autorisant les Etats membres à prévoir des dérogations temporaires compte tenu des analyses officielles, dans un but scientifique ou pédagogique, ou à des fins d'essai, de sélection variétale ou d'amélioration génétique ;

VU le Règlement d'exécution (UE) 2019/2072 de la commission du 28 novembre 2019 établissant des conditions uniformes pour la mise en œuvre du règlement (UE) 2016/2031 du Parlement européen et du Conseil, en ce qui concerne les mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux ;

VU le Code rural et de la pêche maritime, notamment les articles R.251-26 à R. 251-31 relatifs à l'agrément des activités (l'introduction ou la circulation de certains organismes nuisibles, végétaux, produits végétaux et autres objets pour des travaux à des fins d'essais ou à des fins scientifiques ou pour des travaux sur les sélections variétales) ;

VU l'arrêté préfectoral du 9 juillet 2020 modifié désignant le laboratoire du Comité Centre et Sud en tant que structure de confinement et autorisant l'introduction, la circulation, la détention et la multiplication d'organismes de quarantaine à des fins d'analyses officielles, dans un but scientifique ou pédagogique, ou à des fins d'essai ;

Vu le dossier de demande de renouvellement d'autorisation du Comité Centre et Sud, déposé le 23/01/2025 par le responsable du laboratoire et les compléments apportés,

Vu l'avis favorable pour le renouvellement de l'autorisation émis par les auditeurs de l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) en date du 18/06/2025 et du 07/08/2025 ;

CONSIDÉRANT que les conditions de confinement du bâtiment et des installations en place au sein du laboratoire sont conformes ;

SUR proposition de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle Aquitaine ;

ARRÊTE

Article 1er :

Le Comité Centre et Sud – situé à la station de Lavergne sur la commune de Laurière (87370) - est autorisé au titre de l'article 8 du Règlement délégué (UE) 2019/829 de la commission du 14 mars 2019 susvisé pour l'introduction, la détention et la manipulation à des fins d'analyse officielles, dans un but scientifique ou pédagogique ou à des fins d'essai des organismes de quarantaine suivants :

Nématodes	<ul style="list-style-type: none">• <i>Globodera pallida</i>• <i>Globodera rostochiensis</i>• <i>Meloidogyne chitwoodi</i>• <i>Meloidogyne fallax</i>• <i>Meloidogyne enterolobii</i>• <i>Nacobus aberrans</i>
Bactéries	<ul style="list-style-type: none">• <i>Clavibacter sepedonicus</i>• <i>Ralstonia solanacearum</i> (<i>Ralstonia solanacearum</i>, <i>Ralstonia pseudosolanacearum</i>, <i>Ralstonia syzygii</i>)

Article 2 :

Les activités autorisées sont réalisées sous la responsabilité de madame Flore MADRUGA, responsable des activités du laboratoire dans les locaux de l'installation de quarantaine végétale et équipements spécifiés pour les activités d'analyses de bactériologie et nématologie sur tubercules de pomme de terre et de nématologie sur sol.

Article 3

La présente autorisation est valable jusqu'au 31 décembre 2030.

Article 4 :

Tout changement du périmètre de l'autorisation demandée ou des conditions générales au sens large devront être signifiés préalablement par écrit à la DRAAF/SRAL, qui statuera sur la nécessité ou non de modifier les termes de l'autorisation.

Article 5 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la date de notification, soit par courrier, soit par l'application informatique Télécours accessible, sur le site www.telerecours.fr.

Article 6 :

Le Secrétaire général pour les affaires régionales, la Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Nouvelle-Aquitaine sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Bordeaux, le

19 DEC. 2025

Le Préfet de région



Étienne GUYOT

2505 130 07

DRAAF NA

R75-2025-12-18-00003

Arrêté prorogeant la validité de l'arrêté préfectoral du 24 juin 2021 désignant le laboratoire Départemental d'Analyses de la Gironde (LDA 33) en tant que structure de confinement et autorisant l'introduction, la circulation, la détention et la multiplication d'organismes de quarantaine à des fins d'analyses officielles, dans un but scientifique ou pédagogique, ou à des fins d'essai



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation
de l'agriculture et de la forêt**

Arrêté

Prorogeant la validité de l'arrêté préfectoral du 24 juin 2021 désignant le Laboratoire Départemental d'Analyses de la Gironde (LDA33) en tant que structure de confinement et autorisant l'introduction, la circulation, la détention et la multiplication d'organismes de quarantaine à des fins d'analyses officielles, dans un but scientifique ou pédagogique, ou à des fins d'essai.

Le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine

Préfet de la zone de défense et de la sécurité Sud-Ouest,

Préfet de la Gironde

Officier de la légion d'honneur

Officier de l'ordre national du Mérite

VU le Règlement (UE) 2016/2031 du parlement européen et du conseil du 26 octobre 2016 relatif aux mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux, et plus particulièrement les articles 8, 48, 60 et suivants ;

VU le Règlement délégué (UE) 2019/829 de la commission du 14 mars 2019 complétant le Règlement (UE) 2016/2031 sus visé, autorisant les Etats membres à prévoir des dérogations temporaires compte tenu des analyses officielles, dans un but scientifique ou pédagogique, ou à des fins d'essai, de sélection variétale ou d'amélioration génétique ;

VU le Règlement d'exécution (UE) 2019/2072 de la commission du 28 novembre 2019 établissant des conditions uniformes pour la mise en œuvre du règlement (UE) 2016/2031 du Parlement européen et du Conseil, en ce qui concerne les mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux ;

VU le Code rural et de la pêche maritime, notamment les articles R. 251-26 à R. 251-31 relatifs à l'agrément des activités (l'introduction ou la circulation de certains organismes nuisibles, végétaux, produits végétaux et autres objets pour des travaux à des fins d'essais ou à des fins scientifiques ou pour des travaux sur les sélections variétales) ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 juin 2021 désignant le Laboratoire Départemental d'Analyses de la Gironde (LDA33) en tant que structure de confinement et autorisant l'introduction, la circulation, la détention et la multiplication d'organismes de quarantaine à des fins d'analyses officielles, dans un but scientifique ou pédagogique, ou à des fins d'essai ;

CONSIDÉRANT le dossier de demande de renouvellement d'autorisation déposé en date du 20 mai 2025 par le Laboratoire Départemental d'Analyses de la Gironde (LDA33) ;

CONSIDÉRANT que l'autorisation délivrée par arrêté préfectoral du 24 juin 2021 susvisé arrive à échéance le 31 décembre 2025 ;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des éléments du dossier déposé par le Laboratoire Départemental d'Analyses de la Gironde (LDA33) est complet, et que la réalisation de l'audit par les experts de l'ANSES n'aura lieu que le 20 janvier 2026,

CONSIDÉRANT la nécessité de proroger temporairement l'arrêté d'autorisation en vigueur dans l'attente de la réalisation et de la transmission de l'avis définitif des experts ;

SUR proposition de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle Aquitaine ;

ARRÊTE

Article 1er :

La validité de l'arrêté préfectoral du 24/06/2021 désignant le Laboratoire Départemental d'Analyses de la Gironde (LDA33)-Unité Technique Végétale-Domaine de la Grande Ferrade 33882 VILLENAVE D'ORNON comme structure de confinement et autorisant l'introduction, la circulation, la détention et la multiplication d'organismes de quarantaine à des fins d'analyses officielles, dans un but scientifique ou pédagogique, ou à des fins d'essai, prescrite en son article 4, est prolongée jusqu'à publication du nouvel arrêté d'autorisation ou au plus tard jusqu'au 31/07/2026.

Cette prolongation ne présage pas des suites qui seront réservées à l'instruction en cours de la demande de cette autorisation.

Article 2 :

Le premier alinéa de l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 24 juin 2021 susvisé est modifié en conséquence comme suit :

« L'autorisation est valable jusqu'au 31 juillet 2026 »

Article 3 :

L'ensemble des autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 24 juin 2021 demeurent inchangées.

Article 4 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la date de notification, soit par courrier, soit par l'application informatique Télérecours accessible, sur le site www.telerecours.fr.

Article 5 :

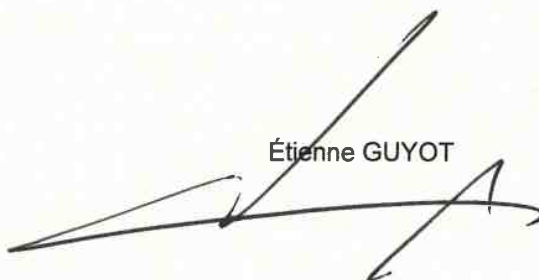
Le Secrétaire général pour les affaires régionales, la Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Nouvelle-Aquitaine sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Bordeaux, le

18 DEC. 2025

Le Préfet de région

Étienne GUYOT



18 DEC 2021

DRAAF NA

R75-2025-12-18-00002

Arrêté prorogeant la validité de l'arrêté préfectoral du 24 juin 2021 désignant le Laboratoire Départemental d'Analyses de la Gironde (LDA 33) en tant que structure de confinement et autorisant l'introduction, la circulation, la détention et la multiplication d'organismes de quarantaine à des fins d'analyses officielles, dans un but scientifique ou pédagogique, ou à des fins d'essais



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation
de l'agriculture et de la forêt**

Arrêté

Prorogeant la validité de l'arrêté préfectoral du 24 juin 2021 désignant le Laboratoire Départemental d'Analyses de la Gironde (LDA33) en tant que structure de confinement et autorisant l'introduction, la circulation, la détention et la multiplication d'organismes de quarantaine à des fins d'analyses officielles, dans un but scientifique ou pédagogique, ou à des fins d'essai.

Le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine

Préfet de la zone de défense et de la sécurité Sud-Ouest,

Préfet de la Gironde

Officier de la légion d'honneur

Officier de l'ordre national du Mérite

VU le Règlement (UE) 2016/2031 du parlement européen et du conseil du 26 octobre 2016 relatif aux mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux, et plus particulièrement les articles 8, 48, 60 et suivants ;

VU le Règlement délégué (UE) 2019/829 de la commission du 14 mars 2019 complétant le Règlement (UE) 2016/2031 sus visé, autorisant les Etats membres à prévoir des dérogations temporaires compte tenu des analyses officielles, dans un but scientifique ou pédagogique, ou à des fins d'essai, de sélection variétale ou d'amélioration génétique ;

VU le Règlement d'exécution (UE) 2019/2072 de la commission du 28 novembre 2019 établissant des conditions uniformes pour la mise en œuvre du règlement (UE) 2016/2031 du Parlement européen et du Conseil, en ce qui concerne les mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux ;

VU le Code rural et de la pêche maritime, notamment les articles R. 251-26 à R. 251-31 relatifs à l'agrément des activités (l'introduction ou la circulation de certains organismes nuisibles, végétaux, produits végétaux et autres objets pour des travaux à des fins d'essais ou à des fins scientifiques ou pour des travaux sur les sélections variétales) ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 juin 2021 désignant le Laboratoire Départemental d'Analyses de la Gironde (LDA33) en tant que structure de confinement et autorisant l'introduction, la circulation, la détention et la multiplication d'organismes de quarantaine à des fins d'analyses officielles, dans un but scientifique ou pédagogique, ou à des fins d'essai ;

CONSIDÉRANT le dossier de demande de renouvellement d'autorisation déposé en date du 20 mai 2025 par le Laboratoire Départemental d'Analyses de la Gironde (LDA33) ;

CONSIDÉRANT que l'autorisation délivrée par arrêté préfectoral du 24 juin 2021 susvisé arrive à échéance le 31 décembre 2025 ;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des éléments du dossier déposé par le Laboratoire Départemental d'Analyses de la Gironde (LDA33) est complet, et que la réalisation de l'audit par les experts de l'ANSES n'aura lieu que le 20 janvier 2026,

2, esplanade Charles-de-Gaulle
CS 41397 – 33077 Bordeaux Cedex
Tél : 05 56 90 60 60
www.gironde.gouv.fr

1/2

CONSIDÉRANT la nécessité de proroger temporairement l'arrêté d'autorisation en vigueur dans l'attente de la réalisation et de la transmission de l'avis définitif des experts ;

SUR proposition de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle Aquitaine ;

ARRÊTE

Article 1er :

La validité de l'arrêté préfectoral du 24/06/2021 désignant le Laboratoire Départemental d'Analyses de la Gironde (LDA33)-Unité Technique Végétale-Domaine de la Grande Ferrade 33882 VILLENAVE D'ORNON comme structure de confinement et autorisant l'introduction, la circulation, la détention et la multiplication d'organismes de quarantaine à des fins d'analyses officielles, dans un but scientifique ou pédagogique, ou à des fins d'essai, prescrite en son article 4, est prolongée jusqu'à publication du nouvel arrêté d'autorisation ou au plus tard jusqu'au 31/07/2026.

Cette prolongation ne présage pas des suites qui seront réservées à l'instruction en cours de la demande de cette autorisation.

Article 2 :

Le premier alinéa de l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 24 juin 2021 susvisé est modifié en conséquence comme suit :

« L'autorisation est valable jusqu'au 31 juillet 2026 »

Article 3 :

L'ensemble des autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 24 juin 2021 demeurent inchangées.

Article 4 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la date de notification, soit par courrier, soit par l'application informatique Télérecours accessible, sur le site www.telerecours.fr.

Article 5 :

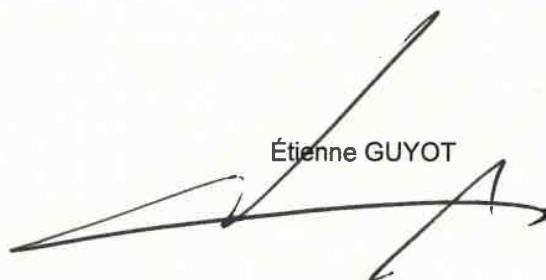
Le Secrétaire général pour les affaires régionales, la Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Nouvelle-Aquitaine sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Bordeaux, le

18 DEC. 2025

Le Préfet de région

Étienne GUYOT



18 DEC 2021